

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

DÉCEMBRE 1770.



A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

M. DCC. LXX.

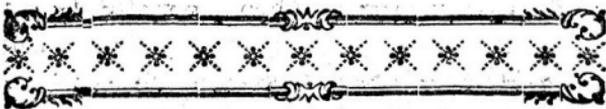
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

D

Suite des Livres in-douze.

- Défense des droits des Communes d'Angleterre.
Délices de l'Espagne & du Portugal, 6. volumes
grand nombre de figures.
Dégout du monde, par Mr. le Noble.
Devoirs de la vie Domestique.
Dévotion à St. Joseph.
Dévotion aux Saints Anges.
Dévotion des quinze Communions.
Dévotion (la) du Calvaire, par le P. Crasset, fig.
Dialogues critiques & Philosophiques, par Mr.
l'Abbé Charle-Livry.
Diable (le) boiteux, par le Sage, 2. vol. fig.
1758.
Discours (quatre) sur la nature des quantités
que les Mathématiques ont pour objet, &c.
par Mr. de Prémontval. *Paris.*
Dissertation sur le Chénix de Pythagore, par
du Rondel.
Diurnal Romain, rouge & noir avec les Rubri-
ques Françoises.
Diurni Breviarii Romani, in-18, nova editio.
— Idem in 32, *Anvers.*
— Idem à l'usage des Capucins.
De la piété des Chrétiens envers les Morts, avec
l'Office & la Messe, en Latin & en François.
Double préparation à la mort, par le R. P.
Crasset, Jésuite.



LA CLEF
DU CABINET
DES

PRINCES DE L'EUROPE
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

DÉCEMBRE 1770.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de
Littérature.

LES principes fondamentaux de la Religion Chrétienne, ou Catéchisme de l'âge mûr. Méthode courte & à la portée de tous les Fidèles, qui n'ont point reçu d'autres instructions sur cette matière, que celle de l'enfance; & qui désirent se rendre raison des motifs de leur Foi. Par Mr. Alletz. A Paris, & se vend à Liège. 1770.

Cet excellent Ouvrage est un abrégé de tous les motifs de crédibilité, qui démontrent la divinité de la Religion Chrétienne. Il ne peut qu'attacher à la Foi ceux qui ont eu le bonheur de la conserver dans ce siècle d'incrédulité; & y ramener ceux qui, après avoir eu le malheur de la perdre, le liroient avec docilité. On ne fauroit trop multiplier ces sortes d'Ouvrages. Une simple exposition de la Doctrine Chrétienne fait plus d'effet sur l'esprit & sur le cœur d'un Lecteur attentif, que tous les Systèmes des Philosophes. Aussi, comme remarque Mr. Brucker dans son Hist. crit. de la Philos., la race des Philosophes Païens s'éteignit avec le Paganisme, au VI. & VII. siècle de l'Eglise. Il n'étoit plus question d'aller philosopher sur les traces de Platon & d'Epicure : le Christianisme, répandu partout, mettoit plus de lumières dans l'esprit des Enfans, que tous les exercices du Lycée & du Portique n'avoient pû en mettre dans les têtes Philosophiques des Sages de la Grèce.

Voiez quelques passages dans son Hist. crit. de la Philos., la race des Philosophes Païens s'éteignit avec le Paganisme, au VI. & VII. siècle de l'Eglise. Il n'étoit plus question d'aller philosopher sur les traces de Platon & d'Epicure : le Christianisme, répandu partout, mettoit plus de lumières dans l'esprit des Enfans, que tous les exercices du Lycée & du Portique n'avoient pû en mettre dans les têtes Philosophiques des Sages de la Grèce.

Cùm effemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum.
GAL. 4.



Recherches Philosophiques sur les Américains.
A Londres 1770.

Quoique cet Ouvrage soit fort défectueux & fort mauvais, on y trouve quelques recherches intéressantes, & des réflexions assez judicieuses. L'Auteur traite fort au long de la cause de la noirceur des Nègres, & démontre, après Mr. Buffon, que c'est au climat qu'il faut l'attribuer. Il y a cependant quelque différence dans la manière, dont ces deux Auteurs développent ce Système. Le Soleil n'est pas le seul principe de ce coloris; l'humidité & la grossièreté de l'air, le

le sol, les vents, la nourriture, l'éducation, y contribuent aussi. Un visage humide, exposé au grand air, au Soleil, au vent, est bazanné en fort peu de tems. Or, les Nègres sont ainsi exposés depuis trois ou quatre mille ans. Cette multitude de causes explique, pourquoi les habitans des Pays les plus chauds ne sont pas toujours les plus noirs.

Nous croions que la substance noire, dont parle l'Auteur des *Recherches*, est une chimère. Le réseau est le vrai siège de cette noirceur. Il absorbe les raions à cause de la largeur de ses mailles, que la chaleur, & les particules humides insinuées dans la peau par les vents, ont étenduës.

On trouve dans le même Ouvrage tout ce qu'on peut désirer touchant les Géans découverts au Midi de l'Amérique. Nonobstant tout ce qu'on en a dit ces dernières années, l'Auteur ne reconnoit point leur existence. Ses doutes sont fondés, & nous croions qu'il est en droit de demander de nouvelles preuves. Les raisons, avec lesquelles Dom Pernety le combat, ne sont pas convaincantes. L'argument qu'on a tiré de ces Géans contre Mr. Buffon, qui avoit dit, que la nature en Amérique étoit encore en enfance, nous paroît aussi ridicule, que l'imagination de ce Naturaliste.

A la fin du second Tome on voit une Dissertation de Dom Pernety contre ces *Recherches* qui ne sont pas toujours *Philosophiques*. On ne peut qu'être surpris de voir que ce Dom Pernety est moins indigné de l'irréligion, des impostures, du pédantisme insolent de l'Auteur, des contes grossiers & indécens, inventés par lui-même; que d'un mot, qu'il avoit dit en



*L'Ami des Enfans. Par Mr. l'Abbé de ***
Bruxelles 1770.*

L'Auteur annonce son Ouvrage par ce passage de Cicéron : *Quod munus Reipublica majus meliusve offerre possumus, quam si docemus atque erudimus juventutem.* On voit par-tout le zèle, la piété, la prudence de ce Pédagogue ami de l'enfance. Il bégaie avec les enfans, pour en faire peu à peu des hommes & des sages. Il saisit leur cœur & leur esprit, dès le moment qu'ils peuvent sentir & penser, pour les attacher au bien, & fermer l'entrée à tout ce qui pourroit y porter la corruption. Pour se proportionner à l'âge, pour lequel il parle, l'Auteur explique ses leçons par des apologues ingénieux, dont la naïveté & la justesse font le caractère. En voici un, qui exprime le danger des mauvaises lectures.

*Torquet ab
obscœnis, jam
nunc sermoni-
bus aurem :
mox etiã
pectus præcep-
tis format
amicis, aspe-
ritatis & in-
vidiæ corrector
& ira. Hor.
L. 2. Ep. 1.*

Loin des yeux de ses Précepteurs,
Un enfant faisant sa tournée,
Rencontra par hazard une prairie ornée
De mille différentes fleurs.
Epris de leur beauté piquante,
Et ne songeant qu'à son plaisir,
Le Jouvenceau d'abord s'apprête à les cueillir.
Déjà même il portoit la main sur une plante;
Lorsqu'il fut apperçu par un vieux Laboureur,
Qui prévoient bien son malheur,
Arrêtez, lui dit-il, mon fils, cette verdure
Est l'azile de maint serpent.
Craignez-en l'aiguillon perçant.
Ils ont souvent par leur piqure
Ensanglanté la main de plus d'un jeune enfant ;

*Qui levitis
flores & humi
nascentia fra-
ga, frigidus,
ô pueri, fugite
hinc, latet an-
guis in herbâ.*

Fuyez.

Fuiez donc, & comptez sur mon expérience.

L'Écolier effraïé par cette remontrance

Se retire, transi de peur :

Mais rassuré bientôt, & plein de confiance,

Il se reproche sa fraïeur ;

Et pense, que le Laboureur

Avoulu se joüer de sa timide enfance.

Voilà donc notre papillon,

Qui voltigeant sur le gazon,

Se met à faire sa cueillette :

Mais tandis que sa main de ce gazon fleuri

Détachoit une violette,

Un serpent, tout-à-coup sortant de sa retraite

Se jette sur notre étourdi,

Et de son aiguillon le perce & le déchire.

Voilà tout le fruit qu'on retire

De ces écrits licentieux,

Dont ce pré nous offre l'image.

On y cherche les fleurs, les beautés du langage ;

Mais on n'y trouve hélas! qu'un poison dangereux.

Ceux qui veulent qu'on ne parle de Religion qu'aux enfans de 15 ou 20 ans, ne seront pas contents de cet Ecrivain, qui emploie tous ses soins à la faire passer dans le cœur des enfans dès l'âge le plus tendre. On a mille fois démontré, que sans Religion il ne pouvoit y avoir ni probité solide, ni vertu. Comment donc rendre les enfans vertueux, sans leur parler de Religion, sans la leur faire connoître & aimer ? S'il y a beaucoup d'enfans insensibles à sa voix ; il y en a encore davantage, qui prouvent l'inutilité des moïens qu'on voudroit lui substituer. On a vû dans tous les tems des enfans * pénétrés de Dieu, vraiment attachés à la piété, constamment vertueux, très-éclairés dans les matières de Religion.

*Declaratis
sermonum tuo-
rū illuminat,
& intellectum
dat parvulis.*
Ps. 118.

Journaux
d'Août, p. 83.
de Septemb.
P. 167.

** Cum adhuc
junior essem,
priusquam ob-
errarem, qua-
sivi sapientiā,
palam in ora-
tione mea.
Ante templū*

Esprit

postulabam
pro illâ . . .
Lacatum est
cor meum in
ea, ambulavit
pes meus iter
rectum. A ju-
ventute meâ
investigabam
eam. ECCLI.
51.

Quintilio
si quid recita-
res; corrige,
fides, hoc,
ajebat, & hoc.

L'article
Athéisme dit
la même cho-
se, & juge les
Athées dignes
de mort.
* Di&t. Ency-
clop. art.
Unitaires, T.
17, p. 200.
édit. de Neu-
chatel 1765.

Esprit de l'Encyclopédie. 1769, 5 Vol. in-8°.

On peut voir le jugement que nous avons porté du grand Dictionnaire Encyclopédique, *Journal d'Avril*, page 310. On a eu soin dans l'abrégé que nous annonçons, de retrancher les articles qui ont mérité la censure de tous les Tribunaux Ecclésiastiques & Séculiers; que la Religion, le bien de l'Etat, la saine Philosophie ont proscriit, dès qu'ils ont paru.

Il ne laisse pas néanmoins d'y avoir encore des choses répréhensibles. Un *Quintilius* y trouveroit encore des corrections à faire. L'article *Tolérance*, par exemple, ne peut plaire à ceux, qui se sont déclarés contre le Chap. XV. de *Bélisaire*; qui sont persuadés de la vérité d'une seule Religion; qui ont vû dans l'histoire les troubles que les Sectaires de tous les siècles ont causés dans les Etats; qui ont observé les excès, où la liberté de penser & d'écrire a conduit des génies téméraires, & ceux qui les ont écoutés; qui sont informés, que tandis qu'on prêche la tolérance, on fait tout au monde pour détruire le Christianisme; qui lisent dans ce même article, que les Athées ne méritent aucune tolérance, & qui ont lû dans le grand Dictionnaire Encyclopédique qu'on devoit Athée, dès qu'on cessoit d'être Catholique. * *Je finis cet article par une réflexion, dans la vérité se fera sentir à tout Lecteur intelligent. La Religion Catholique, Apostolique & Romaine, est incontestablement la seule bonne, la seule sûre, & la seule vraie. Mais cette Religion existe en même-tems de ceux qui l'embrassent,*

la soumission la plus entière de la raison. Lorsqu'il se trouve dans cette Conunion un homme d'un esprit inquiet, remuant & difficile à contenter, il commence d'abord à s'établir juge de la vérité des Dogmes qu'on lui propose à croire; & ne trouvant point dans cet objet de la foi un degré d'évidence, que leur nature ne comporte pas, il se fait Protestant. S'apercevant bientôt de l'incohérence des principes, qui caractérisent le Protestantisme, il cherche dans le Socinianisme une solution à ses doutes & à ses difficultés, & il devient Socinien. Du Socinianisme au Déisme il n'y a qu'une nuance très-imperceptible, & un pas à faire; il le fait. Mais comme le Déisme n'est lui-même, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'une Religion inconséquente, il se précipite insensiblement dans le Pyrrhonisme; état violent, & aussi humiliant pour l'amour propre, qu'incompatible avec la nature de l'esprit humain. Enfin, il finit par tomber dans l'Athéisme; état vraiment cruel, & qui assure à l'homme une malheureuse tranquillité, à laquelle on ne peut guères espérer de le voir renoncer [a].

Cet

[a] Cette réflexion n'est pas propre à l'Encyclopédie. Mr. Bossuet l'avoit déjà mise dans tout son jour dans ses Avertissemens aux Protestans, & dans d'autres endroits de ses Ouvrages. Mr. Rousseau vient d'y ajoûter une nouvelle preuve dans l'onzième Lettre écrite de la Montagne, où il fait voir, que les Sectes retranchées du sein de l'Eglise Catholique ne savent que croire. Les Ministres ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent . . . On leur demande, si JESUS-CHRIST est Dieu; ils n'osent répondre . . . On leur demande, quels Mystères ils admettent; ils n'osent répondre. . .

Quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium, volentes esse

†

Cet endroit est remarquable, & donne lieu à un argument, auquel on ne fera que bien difficilement une réponse. Selon le Dictionnaire Encyclopédique, les Athées ne méritent aucune tolérance. Or, selon le même Dictionnaire, on devient Athée dès qu'on cesse d'être Catholique: il ne faut donc point tolérer ceux qui cessent d'être Catholiques.

*legis doctores,
non intelligentes,
neque quæ loquuntur,
neque de quibus
affirmant.*

I. TIM. I. 6.

Phy. sac. T.

S. p. 868.

Apol. de la
Rel. T. I. p.

4.

† *Leur intérêt temporel est la seule chose qui décide de leur Foi . . . On ne sait ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas. On ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire. Leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres. Quelques-uns prétendent pouvoir s'arrêter au Déisme. Mais, selon la remarque d'un Auteur judicieux, nier la Providence, nier un Rémunérateur de la vertu & Vengeur du crime, c'est nier Dieu; puisque c'est nier ce qui est essentiel à Dieu. D'ailleurs, la nature de Dieu renferme les plus grands Mystères; pour-quoi croiroit-on ceux-là plutôt que les autres?*

Dans l'édition d'Amsterdam on a substitué aux trois Poèmes des contes, des fables, des pièces fugitives, qui pour être l'ouvrage d'un Ecrivain célèbre, ne doivent pas être regardés comme des chef-d'œuvres.

*Les Saisons, & les trois Poèmes. A Liège
1769.*

La Préface de cet Ouvrage est faite avec goût. On y reconnoît un Littérateur judicieux. Le Poème a de grandes beautés & de grands défauts. Il s'y trouve des peintures passionnées & lubriques, dont la suppression auroit relevé le prix de l'Ouvrage. Quoique dans un Poème sur les Saisons on ne soit point obligé de parler Religion, il est difficile en détaillant toutes les beautés de la nature, de ne jamais s'élever au-dessus de la matière. La plupart des Poètes Païens n'ont pû y réussir; & leurs Ouvrages sont

des Princes &c. Decemb. 1770. 401

sont beaucoup plus religieux que celui-ci. L'Auteur parle assez souvent de Dieu; mais il semble qu'il affecte de ne faire naître aucune idée de Religion, ni de l'immortalité de l'ame. Les espérances Chrétiennes paroissent évidemment exclues à la fin du quatrième Chant. Une Philosophie si peu sublime, bornée à des biens trompeurs & peu durables, resserre le cœur, & empêche l'impression agréable que les beaux tableaux renfermés dans ce Poème devroient naturellement faire sur le Lecteur.

*Epicurus in
constitutione
suis nihil ge-
nerosum sapit
atque magni-
ficum. Cic. L.
2. de fin.*

Les Notes méritent moins d'indulgence que le Poème qu'elles prétendent expliquer. On ne fait dans quel sens il est dit, page 161, que *c'est au Gouvernement à décider des mœurs, qu'on doit inspirer aux jeunes Citoyens.* La Religion n'auroit-elle rien à décider en ce genre? N'est-ce pas elle qui, selon Rousseau, Montesquieu, &c. a formé les Gouvernemens sages & équitables?

Journ. d'A-
vril, p. 246.

On voit, page 174, une plaisante remarque sur les Suicides, que l'irreligion rend si fréquens de nos jours. Le sublime Ecrivain remarque sagement, que c'est à la fin de l'Automne que cet héroïsme est dans toute sa force, parce que le triste Hiver dégoûte les hommes de la vie. Il veut qu'on les y attache par la musique, par la danse, & les autres plaisirs de la société. Le mal & le remède ne donnent point une grande idée de la Philosophie, ni de ses ressources. Elle veut détruire les préjugés, reformer la Religion, faire la félicité des Peuples; elle ne sauroit tenir contre l'Hiver. Les loüanges outrées & plates, qu'il donne à l'Encyclopédie, dont il cite des articles comme son propre ouvrage, sont une nouvelle preuve de

la

J. d'Août,
P. 98.

Bourdaloue
Sermon sur
l'Avengle né.

Isai. 9.

la modestie si chère à nos Philosophes. S'il fait de magnifiques éloges de leurs Ouvrages, c'est dans l'espérance d'en être prôné à son tour. C'est le moïen dont les ennemis de la Foi se sont servi en tout tems, pour propager leurs erreurs. " Etre leur adhérent, c'est le souverain mérite; n'en être pas, c'est le souverain décri. Si vous êtes dévoué à leur parti, ne vous mettez pas en peine d'acquérir de la capacité, de la probité; votre dévouement vous tiendra lieu de tout le reste. Caractère particulier de l'hérésie, dont le propre a toujours été d'élever jusqu'au Ciel les auteurs & les sectateurs, & d'abaisser jusqu'au néant ceux qui ôseroient l'attaquer & la combattre. La manière des Hérétiques étoit de s'ériger eux-mêmes premièrement, & puis leurs partisans & leurs associés en hommes rares & extraordinaires. Tout ce qui s'attachoit à eux devenoit grand, & le seul titre d'être dans leurs intérêts, étoit un éloge achevé. Il n'y avoit parmi eux, à les entendre, que des génies sublimes, que des prodiges de science & de vertu, &c." N'oubliez pas, dit Mr. * * *, que tous les gens de parti se canonisent mutuellement : BEATIFICANT ET BEATIFICANTUR. " Un célèbre Orateur Latin s'exprime assez joliment sur ce sujet : *Exercent quasi quadam monopolia fama & societates laudum. Laudant mutuo, ut laudentur. Fœnore gloriam dant & accipiunt. Cœteris omnibus obtreçant.* Committ. orat. de arte parandæ famæ.

Système de Nature. Londres 1770.

C'est une rapsodie pitoïable des Ouvrages de
Lucrèce,

Lucrèce, que l'Auteur cite quelquefois, qu'il copie & qu'il commente encore plus souvent sans le citer. On l'attribuë à un certain Mirabeau, fort différent de l'*Ami des hommes*; c'est un Athée, un Spinofiste, qui parle à découvert. L'extravagant Editeur nous le donne pour le premier des hommes qui ait jamais écrit; mais Hume, Alembert, Rousseau, Montesquieu, le Chancelier Bacon, Voltaire lui-même, décident que c'est un génie foible, un faux Philosophe, puisque c'est le jugement qu'ils ont porté de tous les Athées. Il se tuë à dire que cet Ouvrage est *important*; nous ne savions pas encore qu'il fût fort *important* de reconnoître la toute puissance d'une matière aveugle & inerte, la mortalité de l'ame, l'égalité de l'homme & de la brute, de lâcher le frein à toutes les passions, de faire *piler les Sujets dans un mortier, d'obliger les Princes à prendre tous les jours du contre-poison*. Voltaire trouve aussi que cela n'est pas fort *important*. Rousseau remarque, qu'indépendamment de toutes les suites de l'Athéisme, rien n'est plus affligeant en lui-même que cet abominable système. "Le spectacle de la nature, si vivant, si animé pour ceux qui reconnoissent un Dieu, est mort aux yeux de l'Athée : & dans cette grande harmonie des êtres, où tout parle de Dieu d'une voix si docile, il n'apperçoit qu'un silence éternel." *Non umbra altorum nemorum, non mollia possunt Prata movere animum, non qui per saxa volutus Purior electro campum petit annis.* 3. Georg.

Si nous paroissions faire tort à ce monstrueux Ecrivain, on voudra peut-être bien s'en tenir au jugement du Journaliste Encyclopédique.

Quid habet ista res aut latabile aut gloriosum ?
Sch.

Août 83.
Septembre 164.

Delectasti me, Domine, in facturâ tuâ, & in operibus manuum tuarum exultabo . . . Vir inspiens non cognoscet, & stultus non intelliget hæc.
Ps. 91.

1er. Juillet 1770.

"L'Auteur,

Or, entre
Catholique
& Athée, il
n'y a pas de
milieu, selon
le Dict. Ency.
On ne sauroit
trop répéter
cette maxi-
me.

« L'Auteur, dit-il, n'offre au Lecteur que l'af-
« freuse & désolante perspective du néant.
« Philosophie détestable, qui met au niveau
« le vice & la vertu; l'homme, la brute, &
« les productions les plus viles de la nature;
« qui n'admet entre le génie de Montesquieu
« & la végétation de la sensitive, l'ame de So-
« crate & la fermentation d'une liqueur mal-
« faisante; d'autre différence qu'un arrange-
« ment fortuit de parties muës par un prin-
« cipe aussi aveugle que l'Auteur même. Philo-
« sophie ennemie de toute humanité; puis-
« qu'elle ôte à l'infortuné vertueux la seule
« ressource, qui puisse le consoler & le soute-
« nir. »



*Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des
Sciences, des Arts &c. Tome XVII.*

1770.
1er. Juillet

L'article *Xavier*, qui se trouve dans ce Vo-
lume, a plû tellement à certain Journaliste,
qu'il en fait le bel endroit de son Journal. Il
attribuë à Jérôme Xavier un Ouvrage, qu'on
a démontré n'être pas de lui. Il dit, que le P.
Bouhours écrit la vie de *Saint Xavier* sur
des Mémoires qu'il embellit à sa guise, & il
ne sauroit montrer un seul point, où le P. Bou-
hours se soit écarté de ses Mémoires. Il dit,
que *Xavier* n'étoit pas un homme du commun,
ni un Apôtre Evangélique; & ces paroles sont
un vrai galimattias. On ne sauroit leur donner
aucun sens raisonnable. Faut-il être homme
du commun pour être Apôtre Evangélique?
Xavier n'étoit pas un homme du commun, car il
prétendoit, qu'on n'établirait jamais un Chris-
tianisme

des Princes &c. Décemb. 1770. 405

Christianisme de durée parmi les Payens, à moins que les auditeurs ne fussent à la portée du mousquet. Encore du galimattias tout pur. Le plaifant moïen de se tirer de la foule, de n'être pas du commun ! Pour s'anoblir, il suffit d'attribuer la propagation & la durée du Christianisme au mousquet. Peut-on écrire des choses semblables ? On cite Navarette pour garant du langage absurde qu'on fait tenir à S. Xavier. On dit, que Navarette est un Confrère de Xavier, & conséquemment Jésuite. Et c'est un Dominicain mécontent des Indes & des Missions, dont les Ouvrages ont été condamnés à Rome, & méprisés de tous ceux qui n'étoient point gens de parti. Quand le S. Apôtre des Indes auroit avancé cette proposition, son autorité ne la rendroit pas vraie : & l'histoire du Christianisme en démontreroit la fausseté. Est-ce le mousquet qui a renversé l'idolatrie de l'ancienne Rome, qui a triomphé de toute la rage des persécuteurs ? Est-ce le mousquet qui a obligé les Japonois de professer la Foi Chrétienne au milieu des supplices les plus inouis ? Est-ce le mousquet qui soutient encore aujourd'hui la Foi Catholique en Turquie, en Perse, au Mogol, dans les Indes, à la Chine ? Est-ce le mousquet qui a formé les Missions de l'Amérique, & particulièrement celle du Paraguai, qui ont fait l'admiration de Buffon, de Montesquieu, de Haller, de tout ce qu'il y a d'illustre entre les Philosophes modernes ? Ces Messieurs n'y ont pas vû le mousquet, sans quoi leur admiration auroit cessé. Buffon n'y a pas vû d'autres armes que celles de la vertu ; & Montesquieu fait l'éloge de ces armes : Etablis-

Mai 22

sex des Coûtumes, formez des Usages, publiez des Edits, faites des Loix : la Religion Chrétienne triomphera du climat, des Loix qui en résultent, des Législateurs qui les auront faites.



Nous finirons ces Extraits par l'annonce d'un Ouvrage, que nous sommes fâchés de n'avoir pas connu plutôt. Ce sont les *Lettres d'une Mère à son Fils, pour lui prouver la vérité de la Religion Chrétienne*. 1°. Par la Raison. 2°. Par la Révélation. 3°. Par les contradictions dans lesquelles tombent ceux qui la combattent. Paris 1768. Ouvrage digne d'une Mère éclairée sur les vrais intérêts de ses enfans, & persuadée que la Religion Catholique est la plus importante instruction qu'on puisse leur donner, le plus riche héritage qu'on puisse leur laisser. On voit au commencement du premier Volume l'entretien de Mr. le Chevalier *** avec un Philosophe, qui est la Préface & l'abrégé de tout l'Ouvrage. Le troisième Tome est le plus intéressant. Il est rempli de réflexions convaincantes, & de ces argumens naturels, qu'on appelle *ad hominem*, auxquels un esprit docile ne sauroit se refuser : ne trouvant que des inconvéniences & des contradictions dans la Philosophie Anti-Christienne, il va chercher dans la Religion la solution de ses doutes & la tranquillité de son esprit.

*Nulla major
res divitiæ,
nulli th. sauri,
nulli honores,
nulla mundi
hujus major
substantia,
quàm fides
Catholica.*

AUG. Serm.
1. de verbis
Apost.

Lettre de Mr. *** Conseiller de la Régence de
** Associé aux Académies de Londres & de
Berlin, à l'Auteur de ce Journal.

M O N S I E U R ,

L vient de me tomber en main une Dissertation sur un des plus beaux Monumens de l'Antiquité; que votre Province a l'avantage de posséder. Cet Ouvrage, imprimé dans votre Ville en 1769 chez les Héritiers d'André Chevalier; n'a paru chez nous que fort tard. Je l'ai lû avec un de mes amis; grand Antiquaire & lecteur passionné de tout ce qui paroît de nouveau en ce genre.

L'Auteur doit être un homme d'érudition & de mérite. Quoiqu'il ne soit pas François, on ne peut dire qu'il écrit absolument mal en cette Langue. Ses connoissances ont de l'étendue; ses recherches sont profondes, ses explications souvent ingénieuses; mais quelques endroits paroissent un peu foibles, d'autres ne sont pas assez exacts, quelques-uns ne s'accordent pas entre-eux. L'Ouvrage en général reclame encore la main qui l'a produit. L'Auteur, en lui accordant une revûe, le mettra peut-être dans sa perfection.

J'ai été d'abord arrêté au titre. Si Caligula signifie *Cajus-Igula*, le nom de cet Empereur sera *Cajus Cajus-Igula*. Car il s'appelloit *Cajus Caligula*, selon tous les Historiens du monde: Or, il n'y a pas d'exemple chez les anciens Romains d'un *Cajus Cajus*, *Cicero Cicero*, &c.

J'ai remarqué ensuite, que *Cajus Igula* n'étoit, selon l'Auteur, qu'une conjecture, qu'une foible preuve, un jeu, où on ne peut parier ni

Non sic incipies ut scriptor
Cyclius olim :
Fortunã Priami cantabo ;
& nobile bellum . . . non
fumum ex fulgore , sed
ex fumo dare lucem cogitat ,
ut speciosa dein miracula
promat.

Militavi vocabulo Caligulam
appellabant , quia
plerumque ad concilianda
vulgi studia eo tegmine
pedum induebatur. Tac.
Annal. L. 1.

Caligula nomen castrense
jaco traxit , quia manipularis
habitu inter milites
educabatur. Suet in Calig.
C. 9.

* Ita sentire ut alia abessent omnia ,
sola cogit inscripti.

pour ni contre, p. 65 ; & que néanmoins on en faisoit le titre du Livie. Il m'a paru qu'Horace auroit trouvé à redire à cette procédure.

Page 65. Il est très-certain que *Caligula* vient de *Caliga*. Les paroles citées par l'Auteur déposent évidemment contre lui. Tibère dit tout le contraire de ce qu'on voudroit lui faire dire : puisqu'il déclare nettement, que le mot *Caligula* vient de *Caliga*, chaussure des simples Soldats, *gregario habitu*, que le jeune Prince portoit. On ne conçoit pas comment l'Auteur a pû dire, que *Tibère ne savoit pas pourquoi on l'appelloit ainsi*, & ajouter à ces paroles un texte, où Tibère répond clairement à ce *pourquoi*. Cet endroit donnera de l'admiration à ceux qui ont lû Suetone & Tacite. Peut-on nommer *conjectures* des assertions aussi claires, aussi appuyées que les leurs ? Enfin, jamais il n'y a eu de doute là-dessus, depuis l'Empereur *Cajus Caligula* jusqu'à la Dissertation *Cajus Cajus-Igula*, imprimée en 1769.

Page 13. Il prétend avoir découvert des erreurs de fait, qui renversent le Sytème de *Wilhelm*, *Bertholet*, &c. mais il s'en faut que ces erreurs soient le *fondement unique de leur Sytème*. Il cite lui-même à la page précédente un texte contradictoire à ce qu'il avance ici*, & reconnoît, que c'est l'inscription qui est la principale preuve de l'opinion de ses adversaires. Ni le *Globe creux*, ni l'*Aigle*, sont choses nécessaires à un Monument sépulcrale. J'en ai vu mille, où il n'y avoit rien de tout cela.

Page 15. Il reproche à *Masenius d'avoir voulu dire quelque chose pour ne rien dire*. Un Protestant, comme moi, souscrit volontiers au Pédanisme attribué à un Jésuite. Mais dans le

des Princes &c. Décemb. 1770. 409

le fond Masenius, ce premier père du *Paradis perdu* de Milton, n'est pas en mauvaise réputation chez nous. Ne pas vouloir décider des choses douteuses & controversées sans des raisons victorieuses ; c'est souvent l'effet de la sagesse & de l'expérience.

Page 73. *Le P. Bertholet ne vouloit que des morts & des revenans.* Il eût été du bon goût de supprimer cette petite personnalité, quand même elle seroit fondée sur des anecdotes certaines. (Nous ne pouvons croire qu'elle soit fondée précisément sur la destination que ce Jésuite donne au Monument.) S'il est vrai qu'il avoit l'esprit assez foible, pour ne voir *que des revenans*, cela ne fait pas honneur à la peine qu'on prend de le refuter, ni au succès qu'on pourroit avoir contre lui. Dans la même page on reproche l'*emphase* à des choses, qui n'en ont point du tout.

Page 117. Il y a encore-là une personnalité de trop pour un homme de Lettres, sage & modéré. Je ne fais si Wiltheim, que je n'ai jamais connu, *se vanter* beaucoup. Mais quand il auroit eu ce défaut, son explication n'en seroit pas plus mauvaise qu'elle n'est réellement. Ce petit écart de l'Auteur fait remarquer les applaudissemens qu'il se donne lui-même en différens endroits ; & on peut dire en général, qu'il prend un ton trop absolu, & qu'il ridiculise des choses, qui assurément ne méritent pas de l'être. Par exemple, a-t-il pu dire sérieusement page 136, que l'ingratitude d'une *Secondine* envers son bienfaiteur, *ne faisoit point honneur au Système*, qui attribué à cette Famille le Monument d'IGEL ? CALIGULA en

Non satis est dixisse : Ego mira Poëmata pango. Occupet extremum scabies.

fait-il davantage au Systême de notre Auteur ? Est-ce par les crimes d'un homme qu'on prouve, que sa famille n'a pas eu de pierre sépulcrale ?

Page 115. Il ne faut pas être surpris de trouver dans les anciennes Inscriptions des *caractères mâles & nets*, & d'autres qui ne le sont pas. Letems ne consume pas les choses en un instant. On voit dans tous les vieux Monumens des traces encore vives, d'autres qui expirent, plusieurs ont entièrement disparu. C'est l'inégalité de la dureté de la pierre, & d'autres causes reconnues par tous les Physiciens & tous les Antiquaires du monde, qui causent ce phénomène. L'idée de l'Auteur introduiroit je ne sais quel *Harduisme* dans l'explication des Antiquités les plus respectables & les plus authentiques. Si on examine ces *peut-être*, ces *trois classes* &c., & le besoin, qu'on en avoit pour la page 122, tout cela paroîtra un peu drole — Je crois aisément que l'Auteur n'a songé à une nouvelle Inscription qu'après avoir rejeté l'ancienne en général; mais la détermination des Lettres légitimes est évidemment alliée avec son Inscription. L'anecdote de la page 121 pourroit bien être une industrie innocente, permise en tout tems aux Antiquaires.

Page 116. Dans un voiage que j'ai fait par votre Pais en 1739, pour me rendre à Anvers, j'ai considéré bien attentivement ce tableau, que j'ai inséré dans mes tablettes; je n'y ai pas vû de vestiges d'une plus ancienne Inscription. Les Antiquaires les mieux intentionnés ont quelquefois des visions; tout homme à Systême doit en avoir.

Page 121. Il veut faire soupçonner quelque Curé d'Igel, dont aucun n'a jamais raisonné sur

sur ce Monument, d'avoir gravé ou altéré cette Inscription ; & il ne remarque pas, que cette observation se tourne contre lui-même par rapport à tous ceux qui ne connoissent pas son intégrité ; qui savent les privilèges & les coutumes des Antiquaires ; qui observent, combien de peines celui-ci se donne pour gagner à son Système une seule lettre, & que personne n'a été plus à même d'en gagner que lui.

Page 115. Wiltheim n'a point changé de lettres, mais il a mis en entier des lettres, que le tems avoit endommagées. Par exemple, il a supposé, que LCV de la première ligne étoit ECV parce que les deux traits supérieurs de l'E effacés, il ne restoit que L. Il n'a pas supprimé de mots. Les différences qu'on trouve entre la table donnée par l'Auteur & l'Inscription de Wiltheim, est peu de chose en comparaison de celle, qui est entre cette table & l'Inscription de l'Auteur, p. 122. Il est certain d'ailleurs, que cette légère différence vient de l'inexactitude de notre Antiquaire, & de ses yeux préoccupés & systématiques. Nous allons le démontrer.

Page 116. L'M à la fin de la première ligne est déclaré *bâtard*, & doit avoir été un A. Ce jugement est oublié dans la page suivante. Cet M est tellement M, qu'il ne sauroit être A, car s'il pouvoit être A, Wiltheim pourroit faire V O C A T I A E. Page 122, l'Auteur en fait lui-même un A, & il n'est plus question d'M. Le Lecteur, qui réfléchit sur tout cela, ne fait que penser.

Page 114. L'Auteur a été si précipité dans l'observation du tableau, que ses yeux, trompés par le mot SECVNDINI de la

troisième ligne, ont fixé le SECVNDINI de la quatrième ligne. De sorte qu'il a fini la troisième ligne par SECVNDINI AVENTINI ET L. SAC, qui finit la quatrième ligne : & venant ensuite à la quatrième, il se répète, SECVNDINI AVENTINI ET L. SAC. Cette bévûe est certaine ; j'en appelle au Monument. La moitié de la troisième ligne, qui porte *FILIIS SECVNDINI SECVRI ET PUBLIÆ PA*, est omise. Il y a bien d'autres écarts dans cette affaire ; mais celui-ci est plus sensible, & prononce pour le reste. On les attribuera peut-être en partie au Graveur & à l'Imprimeur ; mais quand on diroit vrai, quel fond pourroit-on faire sur une Dissertation, dont le résultat dépend de la plus grande exactitude ? Les Lecteurs qui jugeront, par exemple, sur la comparaison du tableau donné par l'Auteur avec l'Inscription de Wiltheim, que celui-ci a effectivement *changé, supprimé, substitué des lettres & des mots entiers*, n'en seront pas moins trompés. — Au reste, aucune de ces fautes ne se trouve dans l'Errata. — L'Auteur avouë, qu'il n'a pû distinguer plusieurs traits & plusieurs caractères, & *qu'il s'est fait scrupule d'en tracer quelques-uns en noir*, p. 116. — Il est encore impossible, que l'affection qu'il doit naturellement avoir pour son Système, n'ait rendu ses yeux peu favorables à ce qui parloit pour ses adversaires ; & cette remarque regarde toutes les parties du Monument.

Page 117. Ces trois personnages, qu'on dit être supposés, le cèdent infiniment pour le nombre à ceux que l'Auteur suppose, p. 122.

Ibid. 117. *Aujourd'hui tout le tableau est plein*, toutes les lacunes sont remplies. Et page 114 il

Il dit, qu'il reste de grands vuides, & les donne en blanc dans la figure qu'il trace de ce tableau, tel qu'il est aujourd'hui.

Page 122. L'Inscription, comme Wiltheim la rend, a vraiment le goût Romain; mais il est difficile de dire de quel goût est celle de notre Ecrivain. L'ami, qui lisoit cette Dissertation avec moi, me dit : *Voilà des choses absolument arbitraires, & anti-Romaines.* Ce ne sont pas seulement les paroles ALEXANDRI MACEDONIS ÆMULO, qui contrastent avec le stile Romain; c'est l'Inscription entière. Ce n'est point une réponse de dire, que le goût Romain n'existoit point à Treves. On ne peut montrer, dans quelque Province que ce soit, quelque exemple d'une dépravation semblable. Le goût Romain existoit par-tout où on faisoit des Inscriptions Romaines. J'en ai des preuves en main, tirées des Provinces les plus éloignées de Rome.

Il est donc bien certain, quand on passeroit sur tout le reste, que l'endroit le plus important, le plus décisif, est contraire au Système de notre Auteur. Il a laissé pour la fin de son Livre l'Inscription, qui est l'ame du Monument, & qu'il auroit fallu gagner d'abord par tous les moyens possibles. Il a fait comme ces Généraux qui différent l'attaque des Forts les plus importants, & s'exposent à lever le siège, après avoir perdu beaucoup de monde & de tems à prendre quelques ouvrages avancés, qu'ils auroient pu négliger, & qui seroient tombés d'eux-mêmes après la prise de la Place.

Voilà ce qui, du premier coup d'œil, m'a paru défectueux dans cet Ouvrage estimable, qui ne peut que faire honneur à son Auteur. Il

lui a fallu du courage, pour s'élever contre une opinion reçûe, soutenue par de grandes autorités; & du génie, pour rendre presque vraisemblable celle qu'il lui substitue. Ne fût-il entre les Antiquaires ni un Kircher, ni un Montfaucon, l mérité d'être accuëilli.

ERRATA, ou fautes à corriger dans le dernier Journal.

Page 321, ligne dernière, au-lieu de *les*, qui forme un sens ridicule & absurde, lisez *le*.

Page 327, ligne 6, *d'horreurs*, lisez *d'horreur*.

Page 332, ligne 1ere on a omis ces mots. *Dict. de Trév. Art. Terre.*

(—————)

La Société Littéraire, érigée à *Bruxelles*, tint le 16. du mois d'Octobre sa séance dans la Bibliothèque Royale. Elle y adjugea le Prix de la deuxième question qu'elle avoit proposée le 16. Octobre 1769, dont le sujet étoit : " Quelles ont été, depuis le commencement du septième siècle jusqu'au neuvième, les limites des différentes Contrées, Cantons, Pays, Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les dix-sept Provinces des Pays-Bas & la Principauté de Liège, au Mémoire portant pour devise : *Si quid novisti rectius istis, candidus imperti; si non, his utere cum;* " dont l'Auteur est le Sieur des Roches, demeurant à *Anvers*, qui a aussi obtenu le Prix l'année 1769.

La Société avoit proposé pour Prix de Physique, qui devoit être couronné en 1769, de donner un détail des principales mines du Comté de Namur &c. Elle donna le même sujet pour 1770, le Prix étant double; mais aucun des Mémoires qui ont concouru n'ayant rempli ses vûes, elle a résolu, au lieu de tripler le Prix, de proposer les trois questions suivantes :

La

La première : " Quelles sont les Plantes les plus utiles du Pays, & quel est leur usage dans la Médecine & dans les Arts. "

La seconde : " Quelles sont la nature, les qualités, la valeur ou le rapport de la mine de *Verdun* dans le Comté de Namur, avec une exposition des couches supérieures en détail : la hauteur de la montagne, la profondeur de la mine, & un plan perpendiculaire, par section, qui représente l'intérieur de ladite mine. "

La troisième : " Quelle est la méthode la meilleure & la moins couteuse de teindre en noir le fil de lin & d'autre matière végétale, de façon que la couleur pénètre intimement la matière à teindre, & qu'elle puisse résister à l'une, sans toutefois altérer considérablement la quantité, comme cela réussit très-bien sur la matière animale. "

Les Concurrents auront soin de joindre à leur Mémoire un écheveau de fil teint & un autre écheveau de fil noir teint, pour qu'on puisse évaluer l'altération que la manipulation ou la couleur peut y avoir causée.

La Société propose pour sujet du Prix de la question historique : " Quel a été l'état Civil & Ecclésiastique des dix-sept Provinces des Pays-Bas & de la Principauté de Liège pendant les cinquième & sixième siècles. "

Les Prix de chacune des quatre questions sera une Médaille d'or du poids de 25 ducats, & il sera adjugé le 16. Octobre 1771.

Ceux qui voudront concourir, adresseront leurs Mémoires, qui pourront être écrits en Latin, en François ou en Flamand, à Mr. GERARD, Secrétaire de la Société, à qui ils devront être remis, francs de port, ayant le 16. Juillet prochain. Les Mémoires doivent être marqués d'une simple devise sans nom d'Auteur, mais accompagnés d'un billet cacheté portant en-dessus la même devise, & en-dessous le nom & l'adresse de l'Auteur.

On débite à *Paris* chez le Sr. Durand Libraire, rue St. Jacques, à *Luxembourg* chez l'Imprimeur de

ce Journal, & à Nancy chez l'Auteur, le Recueil des Gravures des ouvrages en serrurerie, que le feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, a fait poser, tant sur les Places Royale & Carrière de Nancy, que dans différentes Villes de cette Province, à la gloire du Roi de France.

L'accueil favorable dont le Public a honoré les ouvrages que le Sr. Lamour, Maître Serrurier à Nancy, a composés & exécutés, a porté cet Artiste à les faire graver & à les rendre publics.

On peut dire que ce Recueil est un Monument précieux pour toute l'Europe. Aucun Artiste, suivant les plus habiles Architectes, n'a porté plus loin la perfection de son Art.

En effet, rien n'égale la magnificence des grandes grilles, des rampes & des balcons de cette Place Royale; les ornemens, les fleurs, l'élégance des contours & les médaillons y sont exécutés avec tant de précision & d'exactitude, qu'ils rassemblent les différentes merveilles de l'Architecture & de la Sculpture.

Cette riche collection est précédée d'un discours préliminaire apologétique très-curieux sur la Serrurerie, l'antiquité de cet Art & les prérogatives y attachées, même avant les Romains, renouvelées & confirmées par les Rois de France, depuis Charles VI, François I. & jusqu'à Louis le Bien-Aimé.

Ce Recueil, qui est imprimé sur de très-beau Papier, grand Atlas, se vend 24 livres, cours de France.

Nous devons ajouter que l'Auteur a eu l'honneur d'en envoyer des exemplaires à Leurs Majestés L'Empereur regnant & l'Impératrice Douairière, qui ont daigné les recevoir avec cette bonté qui caractérise les grandes ames, & qui accueille toujours les grands Artistes; & Leurs Maj. Imp. Royale & Apost. lui ont fait remettre un magnifique présent de dix grandes Médailles d'or. Après une distinction si marquée, il ne lui reste rien à désirer.

Instituts de Droit pour les Pays de Liège, de Luxembourg, Namur & autres, par le Sr. SOHET, Avocat, Mayor de Chooz, grand in-4^o. imprimé à
Namur

des Princes &c. Decemb. 1770. 417

*Namur chez le Sr. Lafontaine, & se vend à Liège chez
Dessain, à Luxembourg chez les Héritiers d'André
Chevalier, & dans les autres principales Villes des
Pays-Bas, au prix de dix escalins brabans, en feuilles.*

Le *Lit* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

JE suis fille d'un Monstre & suis pourtant si
belle,
Que rien dans l'Univers ne me peut surmonter;
Et l'art ingénieux ne peut rien inventer
Qui puisse rehausser ma beauté naturelle.



Ma mere par son art me retient auprès d'elle;
Pour m'ôter les moyens de la pouvoir quitter,
Elle a construit un Fort que Mars n'ose insulter,
Et j'y suis en prison comme une criminelle.



De bien loin mes Amans me viennent dégager,
Risquant en ma faveur le plus affreux danger:
Rien ne coute à l'amour dont leur ame est ra vie;



Ils me donnent la mort avec la liberté;
Mais la mort ne sauroit effacer ma beauté,
Et je ne vois le jour qu'en sortant de la vie.

ARTICLE

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

*Paix avec
les Tunisiens.*

MIEUX instruits à présent que nous ne l'étions le mois passé, du succès contre *Tunis* qu'a eu l'Escadre du Roi, il en est, que *Souja*, Ville de ce Royaume Africain, Capitale d'une Province de ce nom, la résidence d'un Gouverneur, ayant un Château & un beau Port, & très-florissante par un commerce étendu, est la principale victime du bombardement de cette Escadre. Neuf cens bombes y ont été jetées & l'ont réduite en cendres. Le feu qui avoit pris aux Magazins d'huile, & qui dura deux jours & deux nuits, détermina ou plutôt força le Bey à une paix telle qu'on devoit l'attendre. Les préliminaires en furent ainsi signés le 25. Août par le Bey & Mr. de Saizieur, Consul de France, & ils ont été ratifiés le 14. Septembre. En voici le contenu.

ARTICLE. I. Les hostilités commencées entre les deux Nations seront suspendues dès ce jour de la part des Tunisiens, & le Général François cessera les siennes en ratifiant l'Amnistie dont on convient.

II. Le Bey reconnoit pleinement & pour toujours la réunion de l'Isle de Corse aux Etats de l'Empire de France, & s'oblige avant la signature de la Paix de rendre tous les Esclaves de cette Nation, qui ont été pris & conduits dans son Royaume avec commission & sous Pavillon François, & restituer leurs Bâtimens & effets, ou de donner un dédommagement équivalent.

III.

des Princes &c. Décembre. 1770. 419

III. Ce Prince renouvellera le Privilège de la Pêche qu'il a accordé à la Compagnie-Royale d'Afrique ; il se soumet & s'engage à payer à la même époque ci-dessus tous les dommages qu'elle a soufferts par l'interruption de son Traité & le renvoi de ses bateaux.

IV. Il s'engage aux réparations que l'Empereur de France exige de la part des Armateurs & Rais des Corsaires à Tunis, dont les Officiers auront à se plaindre ; & il devient seul responsable des dommages auxquels ils seront tenus pour le préjudice causé aux François, soit en Corse, soit en Mer.

V. Dans la confiance de justifier sa conduite envers Sa Majesté, le Bey la priera par une Lettre, de révoquer pour le présent l'ordre qu'Elle a donné au Général de son Escadre & à son Consul, d'exiger de lui toutes les dépenses faites pour les armemens de cette guerre ; s'obligeant, à la réception de cet ordre, d'envoyer un Ambassadeur à Sa Maj. pour la supplier de lui accorder son auguste bienveillance & d'oublier le passé ; lequel Ambassadeur fera en même-tems chargé de terminer avec le Ministre l'article de ses instructions concernant la dépense de l'armement.

VI. En cessant les hostilités de part & d'autre, les Hautes Parties Contractantes rendent aux Traités de Commerce & de Paix, interrompus entre-elles, les droits & la force qu'ils avoient avant la déclaration de guerre, & promettent de les confirmer avec les changemens & additions des présens préliminaires, ou de tel autre article dont on pourra convenir dans la suite. Mais voulant éviter des retardemens & de nouveaux obstacles à la conclusion de la Paix, Elles consentent de fixer à ce seul Acte leurs demandes respectives, renoncent & s'acquittent mutuellement de toutes les prétentions, discutées ou non entre-Elles, sur les objets retranchés ou omis dans les présens Articles préliminaires ; se désistant & annullant de part & d'autre les affaires qui les ont précédées, comme du droit d'en revenir à l'avenir, & réclamer, sous quelque prétexte que ce puisse être, des titres qu'Elles abandonnent réciproquement.

VII. Les prises faites pendant la guerre, & celles qui

qui pourront l'être encore dans l'ignorance de la Paix, seront restituées sans délai ni retenue aucune, pour raison des dépenses qu'elles auront occasionnées. La confiance & l'ordre se rétabliront entre les Sujets des deux Nations, qui pourront dès ce jour reprendre entre-Elles leurs liaisons & leur Commerce.

VIII. A son retour à la rade de Tunis, le Général François en levera le blocus, ainsi que des autres Ports du Royaume, autant que le Bey aura rempli les engagements qu'il prend, soit pour lui, ou ceux de ses Sujets, obligés ou intéressés dans cet Acte, dont l'exécution ne pourra être suspendue ni bornée que par l'addition au Traité de Paix, qui (Dieu aidant) la confirmera & réunira à ces pré-sens Articles préliminaires arrêtés au Palais de Barde par le Seigneur Bey & le Consul de France.

Après la signature de ces préliminaires, Mr. de Saizieur remit les Otages de la part de la France & reçut ceux du Bey. Le Peuple de Tunis avoit arboré le Pavillon à l'Hôtel de France, d'où il l'avoit abbatu, & le Bey le fit lever en disant que c'étoit au premier de la Cour à le remettre : ce qu'il fit lui-même le jour de la signature de la Paix; & son gendre, accompagné de quatorze des principaux de la Régence, se rendit à bord du Vaisseau que montoit le Général François pour la signer. Les troupes étoient sous les armes : il dina sur le *Gaillard* où l'on avoit dressé un grand Pavillon, & pendant le repas on but la santé du Roi & celle du Bey au bruit de l'artillerie. Immédiatement après Mr. de Brouës, Commandant de l'Escadre du Roi, ordonna le lever du blocus de *Porto-Farino* & de *Biserte*, qui auroient eu le même sort que *Souja*, si la paix n'avoit pas été faite.

L'Escadre du Roi qui a fait l'expédition contre les Tunisiens est retournée dans ses Ports :

des Princes &c. Décembre. 1770. 421
& conséquemment à la paix faite avec eux ; les Députés de la Chambre du Commerce de la Ville de *Marseille*, ont fait avertir les Négocians, les Capitaines & les Navigateurs, qu'ils pouvoient en sûreté reprendre toutes les liaisons d'affaires avec les Sujets de la Régence de *Tunis* & les Négocians qui avoient des Etablissements dans cette Echelle. Ainsi le Commerce François est actuellement libre sur toute la Côte de *Barbarie*.

D'ailleurs, la puissance qu'un Pacha, nommé *Aly-Bey*, dont on a parlé, doit s'être acquise en *Egypte* & du côté de l'*Arabie* (dont cependant on doute fort, selon des nouvelles qui la contredisent) loin de nuire au Commerce de cette partie du *Levant*, ne serviroit au contraire, selon les vûes que cet *Aly-Bey* doit avoir manifestées, qu'à le rendre plus florissant, supposé qu'il conservât l'autorité qu'il auroit usurpée, & qu'il se promettroit d'étendre sur la *Mecque*. Maître alors de la *Mer Rouge*, il pourroit exécuter le projet qu'on lui attribue de permettre aux Vaisseaux Européens d'aborder à l'Isthme de *Suez*, afin de ranimer par ce moyen en *Egypte*, une partie du commerce de l'*Inde*, dont la découverte du Cap de *Bonne-Espérance* l'a privée. On veut aussi ne pas douter que les Russes ne concourent à chasser des Mers qu'ils tiennent actuellement, les Pirates qu'on s'aperçoit être beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'étoient il y a quelque mois. Plusieurs Vaisseaux du Roi garantissent le Commerce de la France : & tous ces événemens relevant l'espérance & ranimant les opérations des Négocians & Armateurs de la Nation, ils n'ont plus d'appréhension que d'une guerre à éclore peut-être
entre

entre l'Espagne & l'Angleterre, dans laquelle à la suite, la France pourroit se trouver engagée.

*Affaires
politiques.*

Mais presque tout le monde commence à se flatter que la paix ne sera pas troublée. La France paroît comme décidément résoluë d'éviter tout ce qui pourroit accélérer la guerre; car elle fait tous les efforts pour prévenir une rupture, & les deux Ministères de France & d'Angleterre, concourent assez au maintien de la pacification. De leur travail il est donc à espérer que les différends de la Cour Britannique avec celle d'Espagne se termineront bientôt par un accommodement. Ces deux Puissances, ainsi que la Couronne de France, n'en demeureront pas moins, selon toute apparence, dans les grandes forces maritimes où elles se sont mises; tant & si long-tems que durera la guerre des Turcs avec les Russes: Et pour prévenir, sans doute, que cette guerre ne s'étende plus loin, on assure qu'une alliance est signée entre la Maison de Bourbon, l'Empereur, le Roi de Prusse & la République de Venise.

Entre-tems le Ministère, pour allier la prudence à l'économie, pour ne pas prodiguer les fonds des finances en armemens superflus, & en même-tems pour ne pas être pris au dépourvû comme dans la dernière guerre, a donné ordre à l'Intendant de *Brest* de faire radoubet & mettre en état quinze Vaisseaux de ligne & huit Frégates, de sorte qu'ils soient prêts à être armés dès qu'on le jugera à propos. Mémes ordres ont été donnés dans les autres Ports du Royaume; & les Munitionnaires généraux des vivres de la Marine sont aussi avertis de faire des

des Princes &c. Decemb. 1770. 423
des approvisionnement & de se tenir prêts à
remplir leurs engagemens.

Entre divers Arrêts du Conseil d'Etat rendus
depuis peu, & peu intéressans pour l'Etranger,
il en est un du 8. du mois de Septembre
dernier, qui mérite d'être rapporté : il porte ce
qui suit.

Le Roi ayant résolu d'établir à *Verfoix*, situé
dans son Pays de Gnex sur les bords du Lac de
Geneve une Ville de Commerce, Sa Majesté auroit
donné les ordres nécessaires pour y former un Port
également sûr & commode, & pour tracer l'en-
ceinte de ladite Ville & Banlieue d'icelle. Et Sa
Majesté étant informée que plusieurs particuliers
habitans dudit Pays, & même étrangers, se pro-
posent d'y construire des maisons aussi-tôt qu'il leur
aura été délivré des emplacements convenables. A
quoi voulant pourvoir : oûi le rapport, & tout
considéré, *le Roi étant en son Conseil*, a ordonné &
ordonne que le Sieur Intendant & Commissaire
départi pour ses ordres en Bourgogne, Bresse,
Bugcy, Valromey & Gex, que Sa Majesté a commis
& commet à cet effet, il sera incessamment pro-
cédé, pour & au nom de Sa Majesté, à l'acqui-
sition de tous les terrains & emplacements compris
dans l'enceinte de la Ville de *Verfoix*, telle qu'elle
a été fixée & déterminée par les plans & aligne-
mens qui en ont été arrêtés de l'ordre de Sa Maj.
par le Sieur de Bourcet, & sans y comprendre quant
à présent les terrains destinés à former la Banlieue
de ladite Ville, à l'égard desquels Sa Majesté se
réserve de statuer quant & ainsi qu'il appartiendra,
Sa Maj. autorise en conséquence ledit Sieur Inten-
dant à faire payer aux propriétaires desdits empla-
cemens le prix des terrains & bâtimens appartenans
à chacun d'iceux dans ladite enceinte, conformé-
ment aux procès-verbaux de toisé & estimation des-
dits terrains, dont l'état, arrêté le 2. Août 1769
par le Sieur Fabry, Subdélégué à Gex, demeurera
annexé à la minute du présent Arrêt, & seront
lesdites sommes, ensemble les intérêts d'icelle, à
compter du jour de la non-jouissance, payés &
E e délivrés

*Arrêt pour
l'établisse-
ment d'une
nouvelle Vil-
le de Com-
merce.*

délivrés à chacun desdits propriétaires, en vertu des ordonnances dudit Sieur Intendant, sur les fonds qui ont été à ce destinés par Sa Majesté. Ordonne pareillement Sa Maj. qu'aussi-tôt que lesdites acquisitions auront été faites, il sera par ledit Sieur Intendant procédé à la concession gratuite desdits terrains en faveur de ceux qui feront leur soumission d'y construire des maisons, à la charge de les tenir dans la censive de Sa Majesté, à cause de son Fief de *Verſaix*, & sous la redevance annuelle & Seigneuriale d'un fol de cens par chaque toise quadrée, ledit cens portant loés & ventes, saisine & amende, suivant l'usage dudit Pays; comme aussi à la charge par ceux qui auront obtenu lesdites concessions, de se conformer aux allignemens qui leur seront donnés par l'Ingénieur qui sera commis par Sa Majesté, pour tracer les rues & places de ladite Ville; de commencer lesdites constructions dans six mois, & de les parachever au plus tard dans le cours de deux années; & faite par lesdits concessionnaires d'avoir commencé lesdites constructions dans six mois, ou de les avoir parachevées & rendues habitables dans deux ans, ils demeureront déchus de la propriété du terrain à eux concédé, lequel sera de nouveau concédé aux mêmes charges & conditions, sans qu'ils puissent répéter les dépenses qu'ils auroient faites sur lesdits terrains, ou à l'occasion d'iceux, mais seulement le prix des constructions qu'ils auroient commencées, & celui des matériaux étant sur la place, suivant l'estimation qui en sera faite en vertu des ordonnances dudit Sieur Intendant & Commissaires départi, auquel Sa Majesté a attribué, pour raison de ce que dessus, toute cour, juridiction & connoissance, sauf l'appel en son Conseil: Et fera le présent Arrêt exécuté, nonobstant toutes oppositions & empêchemens, dont si aucuns interviennent, Sa Maj. s'est réservée la connoissance, qu'Elle a interdite à toutes ses Cours & autres Juges. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à *Verſailles* le 8. Septembre 1770. Signé, LE DUC DE CHOISEUL.

des Princes &c. Décembre. 1770. 425

On a aussi publié à Paris un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 23. Septembre, par lequel Sa Maj. défend la sortie hors du Royaume des Sels des marais salans de la Bretagne, du Poitou, de la Normandie & des Côtes Françoises de l'Océan, & permet aux Armateurs établis dans les Ports de Pêche de l'Océan & de la Manche de faire venir d'Espagne & du Portugal, sur les Vaisseaux François seulement, les Sels dont ils ont besoin pour la salaison de leur Morue & pour les Armateurs de leurs Pêches.

*Antrepoint
les Sels.*

Le Chapitre Général de toutes les Maisons de Céléstins s'étant assemblé le 2. du mois d'Octobre à Mantres sur Seine, en présence de l'Evêque de Rhodes, nommé Commissaire du Roi pour y présider, il en a résulté, qu'attendu l'impossibilité où sont ces Religieux de retourner par une réforme à leur premier Institut, Sa Majesté leur défend de recevoir des Novices; & conséquemment des mesures ont été prises relatives à leur état actuel, comme d'arrêter que leur Général ne pourra donner à l'avenir aucune obédience, ni avoir aucun droit sur le temporel des Maisons; qu'il sera nommé des Procureurs pour un an seulement dans chaque Communauté &c.

*Défense
faite aux
Céléstins.*

Les Etats de cette Province, depuis cette assemblée, dont nous avons fait mention le mois passé, ne se sont occupés jusqu'à la fin d'Octobre, que des différens comptes rendus touchant les affaires économiques; & sur ce qu'ils ont envoyé demander à Mr. le Duc de Duras s'il avoit reçu des nouvelles d'une Lettre qu'ils lui ont remise en faveur des Magistrats exilés; il a répondu qu'elle avoit été trouvée à la Cour en termes convenables. Mais c'est-là tout.

Bretagne.

Metz.

Nonobstant l'empressement du Conseil d'Etat à casser tous les Réglemens des Jurisdiccions, qui tendoient à arrêter la circulation des grains, le Parlement de *Metz* a rendu le 9. Octobre un Arrêt qui ordonne un sursis de deux mois à toute traite & sortie de toute espèce de grains du crû de la Province, achetés par des particuliers sans des ordres exprès de Sa Majesté; oblige les Marchands à des déclarations qui ne permettent ni d'attendre des secours d'ailleurs, ni d'y en porter: défend à toute personne de brasser de la bière avec de l'orge ou autres grains: défend aux Amidoniers de fabriquer de la poudre & de l'amidon. En un mot, jamais dans les plus grandes calamités le régime prohibitif ne fut porté plus loin, quoiqu'aboli par les Loix de 1763 & 1764.

Douay.

Quant à cette affaire de la sortie des bleds, à la rareté de la dentée qui s'en est suivie dans le ressort du Parlement de *Douay*, ce Parlement en a pris connoissance, & a fait à cet égard un réglemeut si sage, qu'il a été adopté par la Cour, & que le Conseil l'a pris pour la baze de celui qu'il a communiqué à toutes les Cours pour y être enrégistré. Le Parlement de *Douay* a reçu aussi de la part de celui de *Rennes* l'expédition de la procédure concernant Mr. le Duc d'Aiguillon; mais il n'a rien fait à cet égard, & il n'y a point d'apparence qu'il y fasse rien, plus réservé ainsi que les autres Parlemens sur l'affaire de ce grand procès, fini par les coups de l'autorité Royale.

Fontaine-bleau.

Le Camp brillant des troupes du Roi, formé à *Samoré* près de *Fontainebleau*, est fini. Sa Maj. en a été très-contente: aussi a-t-elle fait des dons en quantité & diverses graces aux Officiers qui

des Princes &c. Décembre. 1770. 427
qui en étoient. L'emplacement de *Samoro* lui a tellement plû, qu'il est question de placer l'année prochaine dans les environs de *Fontainebleau* le Camp de 50000 hommes. La Cour est à présent de retour de *Fontainebleau* à *Versailles*.

Le Comte de Guines, nommé Ambassadeur du Roi auprès de la Cour de *Londres*, vient de partir pour cette Ambassade; ce qui paroît toujours être d'un bon augure pour la continuation de la paix, quoique les préparatifs de guerre ne se ralentissent point en aucun genre.

A R T I C L E I I I .

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

A N G L E T E R R E. Depuis ce qui se trouve rapporté dans notre dernier Journal des affaires internes & externes sur lesquelles roulent les Conseils du Roi & les Conférences du Ministère, aucun jour ne se passe à *Londres* sans y voir arriver à la continuë des Couriers, soit de *France*, d'*Espagne*, de *Vienne*, de *Berlin*, de *Petersbourg*, ou même de *Constantinople*, chargés de dépêches relatives aux intérêts de toutes ces Cours dans les circonstances des affaires qui les intriguent sur la durée de la guerre des Russes avec les Turcs, & sur les apparences d'une guerre à s'allumer entre l'*Angleterre* & l'*Espagne*. Ces Couriers ou d'autres, sont ensuite renvoyés aux Cours d'où ils arri-

vent avec des réponses à leurs dépêches, conquis dans les Conseils : réponses, dont il est aussi difficile de pénétrer le contenu, qu'il est encore difficile de prévoir quelle sera l'issue des différends qui subsistent entre les Cours de Londres & de Madrid, quoiqu'on se flatte toujours que l'affaire trainée en longueur se terminera à la satisfaction des deux Partis. La Cour de France, on le sçait, fait tous ses efforts pour atteindre à ce but salutaire, & l'on prétend qu'elle a déclaré que si, contre toute attente, la guerre se faisoit entre l'Espagne & la Grande-Bretagne, elle garderoit la plus exacte neutralité. D'autres Puissances voisines travaillent aussi sur le même plan pour procurer l'accommodement des points actuellement en litige & dont les principaux sont les suivans.

La saisie de l'Isle de Fálckland par les Espagnols.

Le refus de ceux-ci de payer la Rançon de Manille.

Les difficultés que les Anglois éprouvent, de la part des premiers dans la coupe du bois de teinture au Golphe de Honduras & à la Baye de Campêche, malgré les Traités conclus sur ce sujet entre les deux Nations.

La retenue du Navire de la Compagnie Françoisise des Indes, le Duc de Penthièvre, pris dans la dernière guerre par l'Armateur Anglois l'Antigallican, à la hauteur de Cadix & restitué aux François par ordre de la Cour d'Espagne, comme ayant été pris à la portée du canon, &c.

Quelques esprits moins inclinés pour la Paix prétendent que le moment favorable est venu pour procurer à la Nation Angloise une satisfaction entière de toutes ces insultes qu'elle a essuyées

effuyées de la part des Espagnols. Mais il seroit à désirer que l'on pût communiquer aussi au Public les prétentions de l'Espagne, pour pouvoir juger laquelle des deux Puissances a raison. Cependant, malgré toutes les espérances que la Paix entre-elles ne sera point rompuë, les préparatifs de guerre se continuent toujours avec la plus grande vigueur, surtout par mer. Une nouvelle Ordonnance du Roi le manifeste, entre-autres choses, dans le rappel de tous les Matelots Anglois du service de l'Etranger. Elle leur défend de s'y engager & d'y demeurer engagés, à peine d'être poursuivis par les Loix, & même que s'ils sont enlevés, étant au service de quelque Puissance étrangère, par les Turcs, les Algériens ou autres Nations Barbaresques, de n'être point réclamés par Sa Majesté comme Sujets de la Grande-Bretagne. De plus, le Roi a augmenté dans cette Ordonnance de 30 à 60 schellings les gratifications assignées aux Matelots agguerris, & de 20 à 30 schellins celles des Matelots ordinaires, qui seroient enrollés avant le 30. du mois de Novembre de cette année. Ajoutons à ceci que la récompense pour dénoncer un Matelot agguerris est portée, dans la même Ordonnance, renduë dès le 12. d'Octobre dernier, à 40 schellings, & celle pour un Matelot ordinaire à 30; & en considération de la guerre, si elle avoit lieu, la Cour a toujours mis en commission dix nouveaux Vaisseaux de guerre & cinq Frégates, dont on est actuellement à l'équipement à *Portsmouth*. L'ordre d'équiper encore des Vaisseaux est donné de même dans tous les autres Ports du Royaume.

Cependant, malgré les gratifications offer-

tes

tes aux Matelots, le Ministère ne s'en trouve pas moins obligé d'avoir recours à des voyes extraordinaires pour lever de force ces gens de Mer, dont on a encore besoin pour équiper les Vaisseaux de guerre qui sont en commission. On a sollicité dans *Londres* & dans toutes les Provinces du Royaume, la Noblesse & les Magistrats de favoriser les intentions de la Cour, & de redoubler d'activité à cet égard. Sur un tel sujet Mr. Wilkes reparoit sur la scène. Il s'est avisé de traverser les ordres de la Cour, Muni du consentement du Lord-Maire, & en sa qualité acquise de Président aux Séances Civiles à l'Hôtel de Ville, il a fait élargir de sa propre autorité un homme qu'on avoit enlevé par force pour le service, & il a ouvertement déclaré que cette voye de lever des Matelots étoit tyrannique, inconstitutionnaire & illicite. On ignore si on se contentera de sa décision.

Enfin, les affaires de la Marine occupent tellement par leur détail l'attention du Ministère, que le Roi a jugé convenir d'y faire une grande promotion, ayant nommé Amiraux du Pavillon *Blanc*, Messieurs Forbes & Holbourne : Amiraux du Pavillon *Bleu*, le Chevalier Franckland, le Duc de Bolton, le Chevalier Hardy, le Comte de Norfolck & le Chevalier Saunders : Vice-Amiraux du Pavillon *Rouge*, Mrs. Pye & Ceary, & le Chevalier Cornisk ; Vice-Amiraux du Pavillon *Bleu*, Mr. Young & les Chevaliers Radney, Burnaby, Brett, Moore, Douglas & Bentley : Contre-Amiraux du Pavillon *Rouge*, le Lord Edgcombe, & Mrs. Graves, Parry & Reppel ; Contre-Amiraux du Pavillon *Blanc*, Mr. Amberst, le Duc de Cumberland, le Chevalier Dennis & Mr. Buckle ; & Contre-Amiraux du

des Princes &c. Décembre. 1770. 431

du Pavillon *Bleu*, Mrs. Mann, Spry, Harland & le Lord Howe. De plus, & conformément aux ordres du Roi, l'Amirauté vient d'avancer tous ces Amiraux nommés à de plus hauts grades, afin de faire place à quelques anciens Capitaines de Haut-Bord qui, par leur fidélité & leur bravoure, ont mérité l'attention de leur Souverain. Ces Officiers ont été avancés au grade de Chefs d'Escadres. L'Amirauté a aussi fait savoir à tous les Capitaines, Commandans & Lieutenans de Mer qui ne sont pas employés actuellement, qu'ils ayent à remettre au Département de la Marine, leurs noms & leur demeure, afin de pouvoir être mandés lorsque le service du Roi l'exigera.

Tandis que le Public se partage sur la manière de terminer les différends de l'Angleterre avec l'Espagne, l'on vient de publier un Discours que fit en 1737 le Chevalier Pultney, depuis Comte de Bath. Il n'est pas hors de propos, dans la conjoncture présente des affaires de la Couronne Britannique, de remettre cette Pièce que voici, sous les yeux de nos Lecteurs.

Depuis vingt ans, nous négocions & traitons avec l'Espagne. La négociation du moins que je sache, n'a d'autre objet que la réparation du tort fait à notre Commerce & sa sûreté. Cependant durant tout ce tems-là, nos Marchands ont été pillés & maltraités sans aucune intermission. Je ne sçais dans quelle circonstance une Nation doit être peremptoire dans ses demandes, si l'on ne considère pas comme telle celle de se voir exposée tous les jours à des insultes & à des injures. C'est le cas où nous sommes depuis bien des années, & ce sera le cas jusqu'à ce que l'on ait obligé l'Espagne à déclarer en termes exprès & positifs, tous & chacun des Droits qu'elle prétend contester. Ne devons-nous pas être peremptoires dans nos demandes?

N'aurions

N'aurions-nous pas dû l'être il y a long-tems ? Si nous avons péremptoirement insulté sur une pleine satisfaction & réparation lorsqu'on nous fit la première injustice, j'ose affirmer que nous n'aurions pas été exposés à la seconde. Puisqu'on nous avoit insulté sans cérémonie, nous aurions dû nous venger avec aussi peu de cérémonie, & prendre notre revanche sans nous donner la peine de la demander. Mais j'espère, qu'il n'est pas encore trop tard.

Ce fut ainsi qu'en agit Olivier Cromwel dans un cas arrivé sous son Gouvernement ; cas dans lequel se trouvoit intéressée une Nation bien plus puissante. Un Vaisseau Marchand Anglois fut pris à l'embouchure de la Manche, conduit à St. Malo, & confisqué sous un prétexte mal fondé. Le Maître du Navire, qui étoit un honnête Quacre, de retour à Londres, présenta une Requête au Protecteur en Conseil, exposant son affaire, & demandant redressement. Le Protecteur, après qu'on en eut fait lecture, dit au Conseil, qu'il se chargeoit lui-même de cette affaire, & ordonna au Requéérant de le venir trouver le lendemain matin. Il l'examina fort scrupuleusement sur toutes les circonstances du cas ; & reconnoissant dans toutes ses réponses le caractère d'un véritable honnête-homme, & qu'il n'y avoit eu rien d'illégal dans son commerce, il lui demanda s'il voudroit bien aller porter une Lettre à Paris. Le Négociant lui répondit, qu'il étoit prêt. *Eh bien !* dit le Protecteur, *préparez-vous à partir & revenez me parler demain matin.* Il le chargea d'une Lettre pour le Cardinal Mazarin, & lui dit d'en attendre la réponse dans trois jours. *La réponse que j'entends,* poursuivit-il, *est toute la valeur de ce que vous pourriez avoir eu en disposant de votre Vaisseau & de sa charge ; dites au Cardinal, que si cela n'est pas payé dans trois jours, vous avez ordre exprès de ma part de revenir.* Il faut croire que le bon Quacre s'en tint ponctuellement à ses instructions. Mais le Cardinal, selon la coutume des Ministres, lorsqu'on les presse, chercha à éluder la question. Le Quacre, conformément à ses ordres, revint à Londres. Aussi-tôt que le Protecteur le vit, il lui dit : *Eh bien ! mon ami, avez-vous votre argent ?* & sur sa réponse, qu'il ne l'avoit pas, le Protecteur lui dit :

laissez

*laissez votre adresse à mon Secrétaire, & pour autres
biens de mes nouvelles.* Ce grand homme à cette
occasion ne s'amusa point à négocier, & ne perdit
point de tems à exposer par de longs & ennuyeux
mémoires la justice de sa demande. Quoiqu'il rési-
dât à Londres un Ministre de France, il ne se donna
pas seulement la peine de lui en parler; mais il
envoya sur le champ un Vaisseau de guerre ou deux
dans la Manche, avec ordre de se saisir de tout
Bâtiment François qu'ils pourroient rencontrer. En
conséquence, ils revinrent peu de jours après avec
deux ou trois prises Françaises, qui furent d'abord
vendues par ordre du Procureur; & du produit de
cette vente il paya au Quacte ce qu'il croyoit que
son Vaisseau & sa cargaison auroit dû lui rappor-
ter. Il fit alors appeler le Ministre de France, l'in-
forma de ce qui s'étoit passé, & lui dit qu'il y
avoit de l'argent de reste, qu'il lui remettroit quand
il lui plairoit, pour le faire tenir aux gens de son
Pays à qui appartenoient les Navires qu'on avoit
pris & vendus.

Telle étoit la manière de négocier d'Olivier
Cromwell. C'est ainsi qu'il s'y prit pour obtenir
réparation; & quelle en fut la conséquence? En
résulta-t-il une guerre entre les deux Nations? Point
du tout; cela rendit le Gouvernement François
très-circonspect à son égard; & tant qu'il vécut, la
France eut grand soin qu'il ne fût pas fait le moi-
dre tort à aucun Sujet de la Grande-Bretagne. On
reconnoît dans cette façon d'agir, qu'Olivier Crom-
well avoit tout le génie, toute la capacité qu'il fal-
loit pour gouverner. Quelqu'injustement qu'il eût
acquis son pouvoir, il est certain que cette Nation
a été autant respectée au-dehors, & aussi florissante
en-dedans sous son gouvernement, que jamais elle
l'a été sous aucun autre gouvernement. . . . Il
avoit cependant dans le Pays un Parti à combattre
aussi puissant que l'aît jamais eu aucun Ministre;
mais jamais le danger, auquel il se trouvoit lui-
même par-là exposé, ne l'a empêché de venger en
toutes occasions l'honneur & l'intérêt de sa Patrie
au-dehors.

De ce Discours ici répété (comme en ayant
été

été fait mention en son tems dans nos Journaux) l'on a pris dans un Conseil, où probablement il aura été porté, toutes les mesures imaginables pour maintenir l'honneur & la dignité de la Nation, quelle que puisse être la réponse pressante & définitive en trois jours de demande, que l'on attend du Ministère Espagnol à des dépêches envoyées à *Madrid*, sur les griefs à terminer de part & d'autre. Comme d'ailleurs le Parlement est présentement assemblé, on s'attend que les deux Partis pour & contre la rupture avec l'Espagne, soutiendront vigoureusement les idées qu'ils se sont formées, tant sur le politique que sur le patriotisme.

En attendant ces prochains débats, rapportons que les Electeurs de *Westminster* s'étant assemblés en grand nombre, le 31. Octobre, dans la Halle de *Westminster*, Mrs. Wilkes & Sawbridge s'y rendirent aux acclamations répétées du Peuple, & voici ce qui s'y est passé. Le premier, en qualité de Président, notifia aux assistans le motif de cette assemblée en leur faisant faire lecture d'un Ecrit contenant des instructions aux Membres en Parlement pour la Ville & Liberté de *Westminster*, dont le but seroit de faire connoître ? " Que comme les Re-

» quêtes, Adresses & Remontrances présentées
 » au Trône pour en obtenir un redressement de
 » griefs avoient été rejetées, qu'ainsi leurs Re-
 » présentans seroient chargés de former une
 » accusation en Parlement contre le Lord North,
 » premier Ministre, non-seulement comme
 » étant le moteur, mais aussi l'exécuteur de ces
 » machinations; que ce Seigneur avoit été le
 » conseiller de toutes les mesures prises dans
 » l'affaire

des Princes &c. Décembre. 1770. 435

l'affaire de l'élection de *Middlesex* ; qu'il a causé par ses menées le mépris avec lequel nous sommes traités au-dehors, & que l'état de la Nation deviendrait bientôt plus déplorable si l'on n'y apportoit un prompt remède. Surquoi un des assistans, partisan du Ministère, entreprit de justifier le Lord North ; mais il fut contraint de se taire & même de se sauver à la dérobée. Alors Mr. Sawbridge, en haranguant l'assemblée, s'opposa aux instructions proposées par Mr. Wilkes, & cela par cette raison. " Que le premier Ministre ayant la plus grande partie des deux Chambres du Parlement dévouée à sa volonté & ayant à sa disposition une infinité de Charges & d'Empløis, il ne manqueroit pas d'être absous si sa conduite étoit examinée, & eux accusateurs seroient pour jamais privés du droit de porter des plaintes. " Il proposa donc de présenter une Remontrance au Roi ; ce qui étant approuvé, l'on nomma six Députés pour la présenter à Sa Majesté. Cette Remontrance roule sur cinq principaux articles, savoir : 1°. *Qu'il soit porté au Parlement un Bill pour rendre les Parlemens triennaux.* 2°. *Que le Roi daigne éloigner de sa Personne & de ses Conseils tous les présens Ministres, particulièrement le Lord Mansfield, & de ne plus admettre aucun Ecoissois dans l'administration.* 3°. *Qu'il soit passé une Loi pour autoriser les Electeurs de la Grande-Bretagne à faire choix des Représentans qu'ils jugeront à propos sans avoir égard à aucune sentence quelconque.* 4°. *Que des ordres généraux de prise de corps soient supprimés pour toujours, même dans les cas d'équiper la Marine ou de recruter l'Armée.* 5°. *Qu'il soit établi une Loi*
pour

pour pouvoir appeller aux Tribunaux supérieurs dans les cas punissables de mort ; accompagnés de circonstances extraordinaires. L'Assemblée se termina ensuite par des remerciemens unanimes que l'on fit à Mrs. Wilkes & Sawbridge de leur application persévérante à la cause des Libertés du Peuple, &c. Ensuite de quoi chacun se retira sans le moindre desordre.

Ajoutons à cette Remontrance qui a été faite au Roi, une Adresse très-sensée aux Représentans de la Nation en Parlement, qui paroît depuis quelques semaines. Elle est conçue en ces termes.

M E S S I E U R S,

Comme vous devez être bientôt convoqués, permettez-moi de vous dire, que vous avez une grande & puissante Nation, abondante en hommes de talent, d'intégrité & de courage, qui implore secours : Vous êtes obligés par tous les liens de la justice & de la reconnoissance de protéger & de soutenir un Peuple accablé de dettes, énérvé par la dernière guerre, pillé par des harpies, rongé d'usure, & épuisé par des payemens à des gens qui se jouent de nos calamités & s'enrichissent de nos dépouilles. Votre vertu & votre patriotisme doivent nous en délivrer : il est à votre pouvoir de le faire, ainsi chacun est en droit de s'adresser à vous, & de vous rappeler à l'esprit que votre propre liberté & vos biens sont confondus avec les nôtres. Souvenez-vous, Messieurs, que les guerres du Roi Guillaume, de la Reine Anne, & du Roi George II. nous occasionnerent une dette de 70 millions employés en Flandre & en Allemagne pour former une barrière aux Hollandois, & protéger le Hanovre : à cette énorme dette, 65 millions furent ajoutés dans la dernière guerre, au profit de certains particuliers, & à la ruine de la Nation ; car l'intérêt même en cette dernière somme eut été suffisant pour pousser la guerre. d'alors si nous n'avions porté nos armes en Allemagne. C'est ainsi que

que nous voyons maintenant nos finances dérangées, notre Commerce gêné par une infinité de taxes très-onéreuses, pour payer cinq millions en intérêts tous les ans à tous nos créanciers. Ce ne sont-là, Messieurs, qu'une partie des maux que les précédens Ministres & Parlemens ont attirés sur la Nation ; car il n'est presque rien de susceptible de taxation qui ne le soit actuellement. Dans cette triste situation, il vous sera peut-être bientôt demandé de grands subsides ; & vraisemblablement fera-t-il de l'honneur de la Nation de les accorder, afin de maintenir ses droits ; mais il faut espérer que ces subsides seront accordés avec plus de circonspection, & employés avec plus de frugalité que dans la dernière guerre ; lorsque dans une seule année le Parlement accorda onze millions dans un tems qu'il n'y avoit guères que 50 Membres présens ; mais cela ne dut point surprendre, puisque la plupart des assistans n'avoient point de biens-fonds dans le Pays, en sorte qu'il n'étoit pas nécessaire de les persuader d'imposer de fortes taxes sur le Peuple, puisqu'eux-mêmes n'en devoient rien supporter &c.

Voilà comme on s'explique en ce Pays.

Les avis du Continent de l'Amérique-Septentrionale portent que les Négocians de la Ville de *Philadelphie* ont résolu d'adopter le plan que ceux de la *Nouvelle-York* ont formé pour l'importation des marchandises de la Grande-Bretagne ; que les Négocians de *Boston* étoient disposés à faire quelques exceptions à leur plan de non-importation, & que le Port de *Boston* seroit désormais le rendez-vous général des Vaisseaux du Roi répartis dans cette partie de l'Amérique. Ainsi les affaires de ce Continent se rapprochent de la Mere-Patrie ; du moins les apparences sont telles. Quoiqu'il en soit, le Ministère a résolu de prendre, dans la présente séance du Parlement, les mesures les plus efficaces pour applanir toutes les difficultés qui entretenoient le

le

le feu de la discorde entre les Colonies & la Grande-Bretagne, afin d'engager les Américains, par des motifs d'intérêts & d'affection, à féconder les efforts de la Mere-Patrie si elle se trouvoit engagée dans une guerre avec quelque Puissance. La Cour, qui a fait tous les arrangemens nécessaires pour empêcher que la maladie contagieuse ne se communiquât dans la Grande-Bretagne, a pris aussi les mêmes précautions pour les Colonies d'Amérique, où elle pourroit s'introduire facilement par le grand nombre de Bâtimens que ces Colonies envoient dans la Méditerranée.

A en croire quelques Lettres de *Lisbonne*, les Négocians Anglois, que l'on disoit il y a quelque-tems fort maltraités dans cette Capitale du *Portugal*, jusqu'au point de se disposer à en partir avec leurs effets, y sont actuellement traités d'une manière plus douce : de plus, que le Ministère Portugais a promis au Sieur Cornell, Négociant Anglois, (jetté dans les prisons de *Lisbonne* pour un fait qui paroïssoit d'abord assez grave, ainsi que nous l'avons marqué le mois passé) une satisfaction éclatante de l'insulte & un dédommagement entier des pertes qu'il a souffertes par son emprisonnement.

Le 27. Octobre la Princesse Douairière de Galles est revenue à *Londres* du voyage qu'elle a fait en *Allemagne* : elle étoit accompagnée du Duc de Gloucester son fils, qui y a fait aussi un voyage.

P A Y S - B A S.

La Haye.

On remarque à *La Haye* que le Chevalier York, Ambassadeur d'Angleterre, est en conférences avec les Etats-Généraux plus souvent qu'à son ordinaire. Son dessein, comme on le croit,

des Princes &c. Décembre. 1770. 439

étoit, est d'attirer la République des Provinces-Unies dans les intérêts de la Grande-Bretagne. Ce Ministre, qui réside à *La Haye* depuis quinze ans, a beaucoup d'expérience dans les affaires, d'où l'on présume qu'il pourroit bien réussir dans cette négociation ; car on pense dans ces Provinces, que le *Portugal* fera cause commune avec l'*Espagne*, si cette dernière Puissance vient entrer en guerre avec l'*Angleterre*, ces deux Couronnes ayant le même intérêt relativement à leurs Etablissemens en *Amérique*. On le pense d'autant plus, qu'on remarque que l'on augmente les Fortifications de *Lisbonne* & des autres Places & Ports du *Portugal*, tandis qu'il s'en fait autant à celles du *Ferrol*, de *Cadix* & de *Carthagene*, & qu'on équipe en même-tems les Vaisseaux qui étoient dans les Arsenaux de ces trois Ports de la Monarchie Espagnole. Ces préparatifs de guerre en *Espagne* ont fait déjà augmenter de beaucoup à *Cadix* le prix des marchandises de l'*Inde*, vû l'envoi fréquent de troupes & de munitions de guerre en *Amérique*. Le Commerce Hollandois s'en ressent par appréhension, en ce que les Négocians Espagnols, dans l'incertitude de ce qui peut arriver, ont déjà suspendu l'embarquement de leurs marchandises sur des Bâtimens Anglois.

Dans le nombre de Bâtimens qui arrivent *Ostende*, journallement dans le Port d'*Ostende* & qui en partent, le Navire Anglois nommé la *Dépêche* y a appareillé le 19. Octobre, afin d'aller reprendre à *Londres* un nouveau chargement pour cette Ville & pour *Bruges*. Ce Bâtiment transporte à *Londres* une grande partie de marchandises d'*Allemagne*, qu'on faisoit passer autrefois par la voye des Provinces-Unies ; & qu'on

se propose de faire circuler dorénavant par la route d'*Ostende*.

Bruxelles.

A l'occasion de la peste qui regne en *Pologne*, en *Podolie* & ailleurs, le Gouvernement a fait publier, le 27. Octobre, une Ordonnance de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique en quatorze articles, contenant les précautions que l'on doit prendre dans ses Provinces des Pays-Bas pour les préserver de la communication de ce mal contagieux : Voulant surtout très-sérieusement Sa Majesté que l'on exige une quarantaine rigoureuse de toutes personnes & marchandises, qui viennent de la *Pologne*; défendant le débarquement de toutes laines, soyes, poils & effets susceptibles d'infection, & même l'entrée de vieux habits & haillons de quelque endroit qu'ils soient exportés, devant être brûlés aux lieux où ils seront présentés : le tout sous peine de fustigation ou de mort pour ceux qui contreviendront à cette présente Ordonnance, en croyant tromper la vigilance du Gouvernement sur un point aussi essentiel.

Dans tous les Pays de l'Europe on a pris à présent de semblables précautions au sujet de la peste qui regne en Pologne.

E S P A G N E.

Ayant suffisamment rapporté ce qui se présente d'une guerre qui pourroit avoir lieu entre cette Couronne & celle de la Grande-Bretagne, il seroit comme superflu d'ajouter ici que les préparatifs militaires se font toujours, à tout événement tant par terre que par mer, dans ce Royaume; que les Arsenaux se remplissent de munitions, & qu'on envoie de *Cadix* & de divers autres Ports de nombreux convois de troupes,

des Princes &c. Décembre. 1770. 441

roupes, d'artillerie & de toutes sortes d'attirails de guerre, dans les Places, Espagnoles de l'*Amérique-Méridionale*.

Au Port de *Cadix* est encore entré, le 22. Septembre, le Navire le *Diamant*, venant de *Gallao de Lima*, d'où il étoit parti le 7. Mai dernier : sa cargaison, tant pour le compte du Roi que des particuliers, consiste en 649056 écus en or & en argent monoyés & travaillés ; 1710 quintaux de cuivre, 206 quintaux d'étain, 3710 arobes de cacao, 1544 arobes de coquillage, 879 arobes de coton, 379 arobes de laine & autres productions du *Pérou*.

Le Paquebot Espagnol le *St. Michel* a suivi le Vaisseau le *Diamant*, venant de la *Havane* avec une cargaison de 7852 arobes de sucre, 689 de tabac en poudre & 1023 de tabac en feüilles ; 1100 cuirs tant en poil que tannés, & 200 quintaux de bois de *Campeche*.

D'après ce que nous avons marqué du *Portugal*, quant aux affaires qui touchent cette Couronne avec celle d'*Espagne*, nous n'avons rien d'essentiel à y ajouter, si ce n'est que la Cour de *Lisbonne* a fait passer à *Genes* une somme d'environ 70000 écus, pour de-là être remise à *Rome*, en acquit de certains payemens qu'elle avoit coutume de faire au *St. Siège*, & qui avoient été arrêtés pendant la rupture : Et que dans les derniers jours de Septembre sept Vaisseaux marchands sont partis du Port de *Lisbonne* sous l'escorte d'une Frégate du Roi, dont un est destiné pour l'Isle de *Tercere*, un pour *Angola*, deux pour *Rio-di-Janeiro*, un pour la Baye de *Tous-les-Saints*, & deux pour *Para*.

Le 25. Septembre la Princesse du *Bresil* a eu

le malheur de faire une fausse couche ; mais la santé de cette Princesse n'en a été altérée que pendant quelques jours.

I T A L I E.

ROME. Dans le Consistoire que le Pape a tenu le 24. Septembre pour annoncer au Sacré Collège la ré-ouverture de la Nonciature de Lisbonne, Sa Sainteté a fait cette annonce par un Discours qui mérite de trouver place dans nos Journaux, & dont voici la traduction.

La Providence paroît avoir voulu que je différasse jusqu'à ce jour à vous faire part, *Vénérables Freres*, de ce que j'avois résolu de vous notifier le 20. de ce mois. En effet, il y a aujourd'hui treize ans que je suis arrivé en cette Ville, où je fus alors envoyé par mes Supérieurs ; ce même jour & le jour anniversaire de mon Elévation à la Pourpre, quelque peu digne que je fusse de cet honneur ; ce jour enfin est le jour choisi par le Seigneur pour que nous le célébrions & pour que Nous nous en réjouissons. Nous venons de recevoir des preuves claires & manifestes de ces marques ultérieures de zèle & de cette soumission envers Nous & envers l'Eglise, que Nous vous avons annoncées, & que Nous espérons de la part du Roi Très-Fidèle de Portugal & des Algarves, & elles ont même surpassé, pour ainsi dire, notre attente. Non-seulement les anciennes coutumes, les anciens égards, qui subsistoient entre Nous & cette Couronne, ont été renouvelles ; ils ont été renouvelles, ils ont été confirmés, ils ont acquis un nouveau degré de force. Lorsque Nous nous avons prédit ce que Nous voyons arriver, Nous fondions nos espérances sur la piété, sur la foi, sur la Religion de notre très-cher Fils en JESUS-CHRIST ; sentimens dont Nous avons eu autrefois tant de témoignages & qu'il a hérités de ses Ancêtres. L'événement a justifié notre attente. Il a rendu pour Nous un jour de joye & de jubilation, celui auquel Nous en avons reçu la nouvelle. Ce jour, en augmentant la gloire immortelle du

Roi

des Princes &c. Décemb. 1770. 443

Roi Très-Fidèle, augmente en effet l'avantage de l'Eglise, la dignité du Saint Siège & la satisfaction de tous ceux qui pensent bien. Que ne devons-Nous point tenter pour marquer notre reconnaissance à celui dont la sagesse & la piété comblent ainsi nos vœux ! Quelle gloire, quelle félicité ne devons-Nous point lui souhaiter ! Mais en lui rendant ainsi ce qu'il a mérité, ne séparons point de lui notre très-chère Fille en JESUS-CHRIST Marie-Anne - Victoire, son illustre & chère Epouse. Elle s'est rendue l'Emule du Roi son Epoux par le zèle, par l'ardeur qu'Elle a montrés pour Nous & pour l'Eglise universelle, & Nous lui en devons des louanges & des graces immortelles. De pareils sentimens sont dus à toute la Maison Royale. Le Comte d'Oeyras, Secrétaire d'Etat du Roi Très-Fidèle, est de son côté digne des plus grands éloges. Indépendamment de ses autres mérites, il a fait éclater en cette occasion son zèle & sa considération pour Nous, en même tems qu'il a donné au Roi son Maître les témoignages les plus marqués de son respect & de sa fidélité. Le Commandeur d'Almada, Ministre Plénipotentiaire de ce Monarque près de notre Personne, que Nous avons souvenu entendu avec joye Nous déclarer les sentimens pieux & magnanimes de son Prince, & dont Nous faisons tant de cas, doit avoir une part signalée dans nos éloges & dans notre reconnaissance, & Nous sommes enfin le plus vivement affectés de la joye, de la piété & des sentimens qu'à l'exemple de son Roi, le Peuple de Lisbonne a fait éclater envers le St. Siège.

Après vous avoir fait part, *Vénérables Freres*, de cet heureux événement, Nous croyons que le moyen le plus propre de Nous acquitter, est de Nous adresser au Très-Haut, & de le supplier, sans relâche, de daigner combler de biens, de gloire & de toutes sortes de prospérités le Roi, la Maison Royale & le Royaume de Portugal &c.

Après ce Consistoire le St. Pere étant parti pour *Castel-Gandolfo*, y a partagé son tems entre la promenade, & le bien des Sujets de l'Etat Ecclésiastique jusqu'à son retour à *Rome*

qui a été le 28. d'Octobre. Sa Sainteté a jöüi constamment d'une bonne santé dans ce séjour, y a fait de grandes charités, & s'y est entretenu assidûment avec les divers Ministres de sa Cour sur les dépêches importantes qu'ils venoient de tems en tems lui apporter venans du dehors. On ne doute plus qu'après l'arrivée d'un Courier qu'on attend de *Madarid*, on ne termine enfin l'accommodement entre le St. Siége & les Cours de la Maison de Bourbon, dont celui qui a été fait avec le *Portugal*, est pris comme la base. On croit remarquer à cet égard que le Souverain Pontife, pour y arriver plus facilement, négocie secrètement avec le Duc de Parme, & qu'ils finiront ensemble leurs différends par un accord où on ne fera mention ni du Bref de Sa Sainteté, ni des droits qu'elle a sur le Duché de *Parme*. On se persuade de-là que *Benevent* & le Comtat *Venaisin* reviendront au St. Siége.

On ne sauroit exprimer avec quelle satisfaction on a vû à *Rome* des copies d'un Parallele du Pape avec Madame Louïse de France, que l'Abbé Clauset, Chanoine & Grand Vicaire de *Bayeux*, a fait dans un Sermon qu'il a prononcé à *Caën* : Parallele qui caractérise, on ne peut pas mieux, ces deux augustes Personnes.

Un humble Religieux, dit l'Orateur, est arraché de sa retraite & élevé sur le Trône le plus brillant de la Religion. Une grande Princesse descend du premier Trône de l'Europe, & va s'asseoir sur le dernier degré du Temple. Que de miracles accompagnent à la fois ces deux prodiges de miséricorde ! Les qualités propres de leur état, si contraires d'ailleurs à leur éducation & à leur naissance, leur sont donnés comme

comme par infusion. Le premier, Souverain sans s'être jamais préparé à le devenir, gouverne seul, dès le premier jour, l'Eglise de Dieu, & la gouverne bien. La seconde, faite pour être la maîtresse de quelque vaste Empire, ne conserve pas même celui de sa volonté. Celui-là, nourri dans la classe ordinaire des Citoyens, voit sans foiblesse & sans orgueil sa tête ornée d'une triple Couronne. Celle-ci ne rougit point de détacher elle-même le Diadème de son auguste front, & de lui substituer l'humble bandeau de la pénitence. Tous deux par leur piété, leur grandeur d'ame, leur héroïsme sont également dignes de la protection visible de Dieu & des hommages publics des Hommes, avec cependant cette différence, que l'une seroit encore moins grande à nos yeux, si elle n'étoit volontairement au plus bas étage de la Religion, & que l'autre nous paroitroit peut-être au-dessous de sa propre grandeur, s'il étoit né plus grand. J'abandonne, Messieurs, à vos réflexions, ajouta-t-il, de mesurer l'importance de ce double prodige sur la perversité du siècle, sur le système des circonstances & sur le phénomène des événemens. Grands du monde, un de ces exemples doit vous confondre : Hommes ordinaires, l'autre doit ennoblir votre émulation pour la vertu.

Le Roi d'Espagne a envoyé à Rome une quantité d'or en barres pour être réduit en monoye dont on payera les pensions des Jésuites exilés de ses Etats. Ce Monarque s'est servi de la même occasion pour faire encore tenir au Pape divers présens provenant de son Royaume & des Indes.

Comme l'arrangement avec le Portugal a été terminé sans faire mention de la suppression
des

des Jésuites, on s'attend que les difficultés entre le St. Siège & les Couronnes de la Maison de Bourbon, s'arrangera de la même manière.

C O R S E.

Il n'est pas hors de propos, pour l'histoire du tems, de remettre sous les yeux de nos Lecteurs les événemens arrivés dans cette Île depuis l'origine de ses troubles; & l'on ne peut pas le faire mieux, semble-t-il, qu'en rapportant un Discours qu'a prononcé le 15. Septembre dernier le Comte de Marbeuf, Commandant en chef en *Corse*, à l'ouverture d'une assemblée générale des Etats de cette Île, tenuë ce jour-là à la *Bastie*. Le voici.

M E S S I E U R S ,

Pour bien concevoir l'avantage de cette Assemblée, qui se tient aujourd'hui avec le consentement du Roi, il est absolument nécessaire que l'on se souvienne de toutes les révolutions que la Corse a souffertes depuis 40 ans. Sa Majesté attachée par différens Traités à la République de Genes, à qui les Rois de France ont accordé en tout tems une protection singulière, s'est montrée prête dans les conjonctures critiques à faire occuper par ses Troupes les Villes de l'Île de Corse, & à marquer dans toutes les occasions combien Elle souhaitoit d'y voir renaitre la tranquillité. Tous ses Généraux ont eu ordre de coopérer à ses bonnes intentions; mais l'expérience réitérée a clairement prouvé qu'en vain on se flattoit d'atteindre à ce but désiré. Telle étant la situation des affaires, le Sénat de Genes fit offre au Roi en 1765 de renoncer pour jamais à toute l'Île de Corse en sa faveur, & Sa Majesté, toujours portée à chercher les moyens de ramener la paix dans l'Île, accepta cette renonciation.

Le cri général de la Nation en tout tems, les discours de son Chef, même dans des circonstances où sa fierté ne lui laissoit pas le pouvoir de peser, la

la chose, sembloient ne laisser lieu à aucun doute que les Corfès, convaincus des avantages réels que leur présentoit le Gouvernement François, auroient envisagé cet événement comme le plus heureux pour eux; mais cette Nation, entièrement soumise au caprice d'une simple personne, se laissa éblouir au point qu'à main armée elle voulut s'opposer aux forces du Roi. Une résolution aussi extraordinaire & dénuée de tout fondement de bon sens, devoit naturellement cesser, pour peu que l'on y fit réflexion. Aussi fut-ce dans cette attente que Sa Maj. eut la patience de donner à la Nation le tems de se consulter sur son entreprise. Elle chargea ses Généraux de l'informer de ses vûes; mais voyant qu'elle persistoit dans son obstination, Sa Maj. se trouva dans la pressante nécessité d'employer ses forces, & la Nation, aussi-tôt soumise qu'attaquée, reconnut sur le champ son impuissance.

Quelle étoit donc la situation des Corfès ? Ils s'étoient mal comportés envers leur Souverain, l'un des plus puissans de l'Europe. Vaincus par ses armes, ils devoient naturellement s'attendre à rendre compte du sang répandu & des dépenses considérables auxquelles ils avoient donné occasion. Néanmoins le gouvernement d'un Prince puissant est bien différent de celui d'un Prince foible. Celui-ci craint l'accroissement déjà augmenté de l'autorité de ses Sujets, ne cherche qu'à les abaisser & à empêcher qu'ils ne se soulèvent contre lui; un puissant Prince au contraire est en état de dissiper par ses propres forces tous les désordres, d'en punir rigoureusement les auteurs; & ne s'occupant qu'à gagner les cœurs de ses Sujets, il met en usage tous les moyens possibles pour y parvenir. Telle est visiblement, Messieurs, la conduite du Roi à votre égard. Dès l'instant Sa Maj. oubliant à quel point vous êtes punissables, s'étudie à trouver les moyens de vous rendre heureux. Comme les Loix sont la base de toutes les Sociétés & qu'elles ont les Tribunaux pour appui, son premier soin a été de les établir. Sans cesse ses Troupes ont été occupées à construire des chemins publics, afin de faciliter par-là votre Commerce. Les sommes d'argent, répandues parmi vous de tous côtés, vous ont fourni les ressources
de

de l'étendre au-delà de l'Isle; avantage que vous ne pouviez vous procurer à l'aide de votre propre monnoie par l'avidité de celui qui l'avoit fait battre. Deformais vos Vaisseaux, sous le Pavillon du Roi, seront respectés de toutes les Nations & cingleront en pleine sûreté. Les soins paternels de Sa Majesté ont pourvû à l'éducation de la jeunesse de l'Isle. Vous avez vû, Messieurs, pour la première fois les principaux Emplois remplis par vos Compatriotes; & la nomination des Evêques de Sagone & de Nebbio, vous prouve leurs mérites, en même-tems qu'elle vous donne des assurances que le Roi ne fait aucune distinction entre ses anciens & ses nouveaux Sujets. Enfin, Sa Majesté a comblé la mesure de sa bienveillance, en vous accordant une forme de Régence que peu de Provinces de son Royaume ont conservée jusqu'à ce jour, & que toutes les autres souhaitent avec tant d'ardeur.

Maintenant, si après tant de marques de bonté, la Nation continue encore d'y être insensible & ne s'empresse à en témoigner sa juste reconnoissance dans toutes les occasions, que ne méritoit-elle pas ? Depuis six ans que je suis accoutumé à vous fréquenter, je ne crains pas un pareil malheur. Non, je connois trop le caractère de la Nation pour douter un instant de la magnanimité de ses sentimens & de ses qualités d'ame dont la nature l'a douée par-dessus toute autre. Elle a le cœur bien placé, l'ame élevée, & si les circonstances du tems ont obscurci quelques-unes de ses vertus, elle peut de nouveau les développer avec éclat, puisque le fond n'en est pas éteint. Levez donc le masque, dépouillez-vous de toute haine & de discord que le maintien d'une autorité injuste vous a inspirées. D'un côté, laissez-vous convaincre d'une constante vérité, confirmée par l'expérience, que le bien des hommes dépend uniquement de la conformité de leurs opinions, & que lorsqu'ils se réunissent dans un point de vûe, l'issuë en est toujours certaine & heureuse.

La situation de la Corse est très-avantageuse pour le Commerce, & le Territoire fertile de sa nature pour toutes sortes de productions; néanmoins inculte, déserte même & sans aucun Commerce. Mais
d'où

d'où vient cette décadence ? De vos différends particuliers, de l'esprit de discorde, qui en des teins orageux ont regné parmi vous. Un Gouvernement injuste ne peut gagner de l'autorité que par l'injustice même, & un Citoyen ne sauroit s'élever au-dessus de l'autre, sans s'ériger en tyran ou oppresseur. Les biens, acquis par cette voye, peuvent être envisagés à juste titre comme autant de larcins faits au Public; mais une autorité légale & puissante n'est pas susceptible de pareils obstacles. Elle vous offre les moyens de travailler à vos propres intérêts & à votre avantage, sans être en aucune manière à charge à vos Compatriotes. La nature de votre Pays vous donne occasion de recueillir toutes sortes de vivres, dont la meilleure partie vous est encore inconnue. Sa situation vous laisse le choix des endroits où vous voulez les envoyer, & la puissance du Monarque, auquel vous aurez le bonheur d'appartenir, vous ôte jusqu'à la moindre inquiétude du sujet des transports.

Considérez donc, Messieurs, tous ces avantages, dont vous pouvez bientôt jouir. Mettez-moi en état de porter au pied du Trône les sincères assurances de votre attachement à la Couronne de France & votre gratitude envers le meilleur des Rois. Cet hommage est le seul qui puisse être agréable à la bonté de son cœur. Sa Maj. vous fera ressentir de plus en plus sa bienveillance. Elle n'omettra rien pour que vous soyiez constamment heureux, & en cela vous accomplirez tous mes souhaits.

Depuis l'ouverture de cette assemblée générale de la Nation Corse, le Comte de Marbeuf a fait publier un Edit portant " Que considérant qu'il est contre les règles de laisser subsister des correspondances contraires au bon ordre & à la tranquillité publique, & ne pouvant douter que les familles des personnes qui ont suivi Paoli à *Livourne*, ainsi que les Insulaires qui, par le même esprit de liberté, se sont ensuite réfugiés, ne cherchent qu'à augmenter le desordre dans l'Isle, répan-

dant

22 dant toutes sortes de nouvelles dans l'inté-
 23 que dessein d'exciter des troubles ; & que
 24 réfléchissant d'un autre côté que ces familles,
 25 privées du secours nécessaire à la vie, par
 26 la confiscation des biens de leurs peres, ne
 27 peuvent qu'être à la charge du Pays ; Nous
 28 avons ordonné & ordonnons qu'aussi-tôt
 29 que la présente sera parvenue aux Podestats &
 30 Chefs des Communautés, ils auront à signi-
 31 fier, chacun dans son District, aux meres,
 32 femmes & filles des Insulaires établis à Li-
 33 vorne ou ailleurs, pour avoir suivi le parti
 34 de Paoli, qu'elles devront s'embarquer pour
 35 les aller rejoindre dans l'espace d'un mois ;
 36 que celles qui, dans ce terme, n'auront pas
 37 obéi au présent Edit, seront mises en prison
 38 & chassées ignominieusement de l'Isle. Nous
 39 leur délivrerons les Passeports nécessaires pour
 40 leur embarquement. Les Podestats & tous les
 41 Chefs de ces Communautés nous rendront
 42 compte de l'avertissement authentique qu'ils
 43 auront fait dans leur District en présence de
 44 deux témoins, aux personnes qui sont dans
 45 ce cas, & ceci sans perte de tems, & à peine
 46 d'être responsables de la négligence dont ils
 47 auront usé dans l'exécution du présent Edit.
 Fait à la Bastie le 24. Septembre 1770. *Signé*
 LE COMTE DE MARBEUF, & plus bas,
 PARLET.

On a été mal instruit des opérations du
 Comte de Marbeuf, que l'on avoit voulu borner
 à fort peu de chose, comme à faire pendre une
 douzaine de Rébelles. Son expédition avoit
 tout un autre objet ; ces Rébelles étoient au
 nombre de cinq à six cens & partirent au com-
 mencement du Printems, commettant toutes
 sortes

des Princes &c. Décemb. 1770. 451

fortes d'excès, non-seulement contre les François qui avoient eu le malheur de tomber entre leurs mains, mais même contre leurs propres Citoyens, exerçans sur eux mille brigandages, & mettant les Villages à contribution. Mr. le Comte de Marbeuf voulant tout d'un coup arrêter ces desordres, fit marcher à la vérité 5000 hommes de différentes parties de l'Isle pour les joindre & les obliger à se rendre sans exposer ses Troupes. L'opération commença le premier Juillet & ne pouvoit avoir un succès plus heureux. Ces malheureux, réduits à la dernière misère, se virent forcés de venir implorer la clémence du Général & des Officiers, à qui il avoit donné le pouvoir de leur pardonner. Douze des plus coupables furent punis de mort pour servir d'exemple. Cette troupe de Bandits a été ainsi réduite à une vingtaine, au grand contentement des nouveaux Sujets du Roi, qui avoient été les premiers à les desavouer, & n'ont aucune aversion pour la Domination Française.

Nous ne remarquons rien de fort intéressant à rapporter d'aucune Cour de toute l'Italie : il n'y a que de celle de *Turin* où l'on voit un pardon général pour les déserteurs qui reviendront dans un tems limité aux drapeaux qu'ils ont abandonnés.

VENISE. On a ici des nouvelles du *Caire* qui portent affirmativement, après beaucoup d'autres, que *Hadgi Ali-Bey*, *Bacha d'Egypte* est parvenu à monter sur le Trône des anciens Soudans d'Egypte, après s'être défait de tous ceux qui composoient le Divan que la Cour de *Constantinople* avoit établis & avec lesquels il s'étoit cependant uni pour empêcher l'arrivée à

ce

ce poste d'un Pacha que le Grand Seigneur envoyoit pour y commander. Secondé par la Nation, il s'est fait proclamer Souverain; & ayant rassemblée un grand nombre de troupes sous des Chefs courageux & entendus, il s'est déjà emparé, il y a quelque-tems, de la Province d'*Yemen*, qui fait le tiers de l'*Arabie Heureuse*; & ce nouveau Soudan, pour témoigner à la République de *Venise* le cas qu'il fait de son alliance, lui a écrit une Lettre très-gracieuse en Langue Arabe, dans laquelle il s'énonce ainsi.

Vous êtes nos Frsres par terre & par mer, parce que nous sommes tous fils d'Adam Vous avez votre Religion & nous avons la nôtre, comme dit l'Alcoran Dès les tems anciens jusqu'à présent, vous avez été les amis de ce Royaume. Les correspondances de sûreté seront réciproques entre vous & nous; les Négocians allans ou venans en ont profité, & nous sommes le Conservateur de leurs biens, comme leurs cœurs en pourront rendre témoignage. . . . Le sujet de cette Lettre est de vous faire connoître que dans notre Gouvernement, il n'y a ni injustice ni extorsions, mais sûreté & tranquillité. L'outrage en est banni, & nous ne permettons point que quelqu'un perde son bien. Nous ne vendons pas l'honneur au prix de l'argent, c'est un vice qui ne doit pas se trouver dans la personne des Grands L'avance faite à votre Nation n'est parvenue à notre connoissance que depuis peu. Les Hebreux, ennemis de votre Religion & de la nôtre, en sont la cause. Ils avoient reçu de Nous les Douanes, parce que nos prédécesseurs ont eu coutûme de les leur accorder. Nous ne connoissons pas encore leur manège; mais Dieu nous ayant éclairé, & ayant connu leurs malversations, nous les avons cassés

& condamnés au châtimeut qu'ils ont mérité. Ils n'existent plus & notre Domination est exempte de ce malheur. Le Peuple y vit en tranquillité, en abondance & en sûreté par tout, comme le peuvent attester les étrangers & les voyageurs... Votre Consul nous a fait connoître, par ses honnêtes coutumes, la Grandeur Vénitienne, & votre Commerçant Rosetti, juste dans sa conduite, est sans reproche dans le commerce : c'est pourquoi nous leur avons accordé toute liberté dans le trafic & augmenté notre protection. Ils ne seront molestés de personne, car nous leur avons promis toute assistance pour leurs biens d'entrée & de sortie, & ils jouiront de toute notre protection. Ainsi vous pouvez rester tranquilles . . . Dans ce Royaume fertile & libre de toute injustice, les riches & les pauvres sont contents, préférant la raison à tout intérêt ; c'est pourquoi la grandeur & la félicité en croîtront plus que les eaux du Nil. Enfin, nous prions le Créateur de l'Univers, qui ressuscitera les morts, qu'il accorde à votre Domination & à la nôtre tous ces avantages, & qu'il conserve heureusement vos personnes & votre Etat &c.

On pourra marquer un autre mois des circonstances plus amples de l'événement que nous rapportons.

TURQUIE. LEVANT.

Après la victoire complète du premier Août, remportée par les Russes sur les Turcs, qui perdirent en cette occasion environ cinquante mille hommes, en comptant les tués, les prisonniers, les Soldats qui se sont noyés dans le Danube, & ceux qui se sont égarés, les Janissaires, qui étoient restés au nombre de 35 mille, s'emparèrent

rerent immédiatement du Sandgiak-Cherif, c'est-à-dire, de l'Etendart de Mahomet, en criant tous à haute voix, qu'ils ne pouvoient plus voir d'un œil indifférent périr ainsi malheureusement leurs camarades par une guerre injuste; qu'ils renonçoient entièrement aux armes, & qu'ils ne les reprendroient jamais plus pour en faire usage contre une Nation, qu'ils regardoient déjà comme leurs plus grands amis; & qu'ils étoient tous résolus d'aller de ce pas à *Constantinople* détronner le Grand Seigneur, & mettre à sa place Bajazet, son frere. Le Grand Vizir, se trouvant très-embarrassé après une déclaration aussi imprévûe, eut recours au Rouznamedgi Effendi qui, ayant la direction de la Caisse Militaire, jouissoit d'un grand crédit auprès des Janissaires. Il le sollicita d'employer tous les moyens possibles pour les détourner d'exécuter cette résolution, & pour empêcher une révolution qui paroïssoit inévitable. Le Rouznamedgi Effendi représenta au Chef des Janissaires l'inconvénient qu'il y auroit d'abandonner l'Armée aux poursuites des Russes, qui profiteroient de cette circonstance favorable pour les massacrer tous, & pousser leur marche vers la Capitale de l'Empire Ottoman, où les Janissaires eux-mêmes subiroient le même sort, & contribueroient par-là à la perte totale de l'Empire. Ce discours calma un peu leur première fureur; mais ils demandèrent unanimement que le susdit Rouznamedgi-Effendi fût expédié de leur part à *Constantinople* pour représenter au Divan les motifs de leur mécontentement, & leur rapporter une réponse décisive & conforme à leur volonté, en vingt-un jours de terme, faute de quoi ils ne manqueroient pas d'exécuter leur premier projet.

Leurs

Leurs demandes renfermoient les cinq propositions suivantes; savoir.

I. Que le Corps respectable des Janissaires, qui de tout tems avoit toujours été attaché plus qu'aucun autre Corps à l'Empire Ottoman, continueroit à témoigner le même zèle & le même attachement pour la personne du Grand Seigneur, pourvu qu'il entreprit très-sérieusement de mettre fin à cette guerre, qu'ils ne pouvoient regarder que comme contraire à la volonté de Dieu, parce qu'elle étoit injuste.

II. Que Moussoun-Oghlou, qui étoit Vizir lors de la déclaration de cette guerre, & qui fut exilé avec Osman-Reis-Effendi, pour s'y être tous deux très-sagement opposés, soient rappelés & remis dans leurs premières Charges.

III. Que Mr. Obrescof, Résident de Russie, soit retiré de sa prison & mis en liberté pour retourner dans son Palais à Constantinople avec tous les honneurs dus à son caractère.

IV. Que l'on regarderoit à l'avenir tous les Russes comme les meilleurs amis de la Porte.

V. Que la Paix se feroit au plutôt & sans le moindre prétexte de la traiter en longueur.

Effectivement le Rouznamedgi-Effendi ne put se dispenser de se charger de leur commission; & le Vizir dut, en attendant pour les tranquilliser, leur promettre à tour, au nom du Grand Seigneur, une pension viagère de 30 Asperes par jour à chacun & le titre d'Ottourak; c'est-à-dire, de privilégiés, pour ne plus aller à la guerre. Le Grand Seigneur, instruit déjà par les avant-coureurs de ce dont il étoit question, prit le parti de faire assembler à l'arrivée du Rouznamedgi un Ghalibe-Divan, c'est-à-dire, un Conseil général. Il y eut environ 1500 des

principaux Membres de l'Etat qui s'y rendirent publiquement. Après que les susdites demandes de la part du Corps des Janissaires y eurent été exposées, l'Assemblée générale demanda unanimement la Paix, sans le moindre délai. Le Grand Seigneur répondit à cela qu'il seroit plutôt d'avis de continuer la guerre pour pouvoir dans la suite espérer une paix avantageuse, & ne pas s'exposer à la faire honteuse pour l'Empire, en la demandant dans de pareilles circonstances. L'Assemblée, sans répondre à cette réflexion, cria encore à haute voix qu'elle vouloit absolument la Paix. Alors les Avocats voulurent plaider la cause du Grand Seigneur; mais ils furent interrompus par les cris de tous les Membres du Conseil, qui déclarerent tous d'une voix unanime ennemis de la Patrie ceux qui s'opposeroient à la Paix, sous quelque prétexte que ce fût, & qu'ils seroient massacrés sans rémission, s'ils persistoient à parler en faveur de la continuation de la guerre. Le Grand Seigneur, voyant à la fin qu'il falloit absolument en venir là, leur promit de condescendre à leurs volontés, à condition que dans la suite ils ne lui reprocheroient pas d'avoir fait une Paix honteuse pour l'Empire. Ils répondirent à Sa Hauteffe qu'elle pouvoit rester tranquille sur son Trône, & qu'ils se chargeroient du soin de penser aux conditions. Sur-quoi le Grand Seigneur, pour n'avoir plus rien à se reprocher & pour s'assurer du Trône, leur demanda une quittance à cet égard; & elle lui fut accordée immédiatement, cachetée & signée par l'Assemblée générale, composée de 1500 personnes. Le Grand Seigneur remit dans l'instant cette affaire entre les mains des Ulema; c'est-à-dire, des

des Princes &c. Décemb. 1770. 457

des Gens de Loix, & fit faire en actions de grâces un grand Sacrifice de plusieurs centaines de moutons, qu'il fit distribuer aux pauvres. Le Ministère est d'avis de se servir en cette occasion de la médiation de la Maison d'Autriche; le Peuple au contraire demande celle d'Angleterre. Néanmoins on présume que l'une & l'autre de ces Puissances travailleront de concert, la première comme Médiatrice, & la seconde comme Coadjutrice.

L'Ambassadeur d'une certaine Puissance a fait inutilement tout son possible pour engager la Porte à continuer cette guerre encore quatre mois, en lui faisant envisager combien les Fortifications que Mr. le Chevalier de Tott & d'autres Ingénieurs François avoient faites tout le long des Côtes du détroit des *Dardanelles*, tant en Europe qu'en Asie, rendoient le passage impraticable à la Flotte la plus formidable de l'Europe: effectivement ils ont formé des remparts tout le long des deux Côtes du détroit; ils y ont bâti neuf petites Forteresses du côté de l'Asie, & sept du côté de l'Europe; ils y ont placé plus de mille canons de bronze. Les Batteries des premiers Châteaux sont à trois rangs, savoir, les canons du premier rang sont couchés à terre, & sans affuts, pour tirer à fleur d'eau; ceux du second rang pour tirer sur l'Équipage, & les troisièmes sur la manœuvre; ils y ont employé trente mille hommes de garnison, & y ont distribué plusieurs Saics (Vaisseaux à trois mâts, destinés pour la navigation de la Mer Noire) de deux en deux forme triangulaire, dans le milieu du détroit, parmi lesquels se trouvent des Brulots & une chaîne pour fermer le passage. De plus, il y a aux *Dardanelles*

sept Caravelles, une trentaine de Galiottes & un grand nombre d'autres Bâtimens Turcs réunis sous le commandement de Giaffer Bey, qui a été nommé Capitan Pacha. Moldavangi Pacha, qui commande en chef comme ancien Vizir, & qui est chargé de la défense de ce Détroit, a rassemblé un Corps de dix à douze mille hommes qu'il a distribués sur les Côtes d'Europe & d'Asie. On retient d'ailleurs dans le Canal tous les Bâtimens qui viennent de *Constantinople*, & le Grand Seigneur a donné ordre de n'expédier que les Vaisseaux chargés pour les Etats Chrétiens. Les Bâtimens qui font le cabotage du *Levant* sont aussi tous retenus, & il y en a une vingtaine à la rade des *Dardanelles*, où sont encore arrivés, le 12. d'Octobre, deux Vaisseaux de guerre de 44 canons chacun, un grand Alexandrin équipé pour la guerre, trois Chebecs, trois Bâtimens de transports, deux grandes Galères & quinze demi Galères, faisant la dernière division de la Flotte Ottomane, destinée pour la Mer Noire : ce qui fait bien remarquer qu'après la ruine de la Flotte Turque, que nous avons décrite le mois passé, la Porte a encore bien de ces ressources qui étonnent, qui paroissent comme inconnues aux Russes, & qui leur fait voir que leur espérance a été trop grande de porter leurs armes devant *Constantinople* par la réduction des Forts des *Dardanelles*.

Quant au Grand Vizir, on sçait qu'il campe toujours à *Isaktscha* & qu'il y rassemble toutes les troupes fugitives. On lui a envoyé depuis peu un gros détachement de Canonniers, & l'on travaille jour & nuit dans l'Arsehal de *Constantinople* à fonder de nouveaux canons; on y a mis aussi sur les Chantiers plusieurs nouveaux Vaisseaux

des Princes &c. Décemb. 1770. 459

Vaisseaux de guerre; & les vivres sont à présent en abondance dans cette Capitale, le Pacha d'*Asie* ayant été obligé d'y en envoyer sur toutes les bêtes de somme qu'il pouvoit trouver. Mais la peste fait de cruels ravages tant dans *Constantinople* que dans ses environs. Près de la moitié des habitans du Fauxbourg de *Galathâ* en sont morts.

A cette destruction des hommes, vient la nouvelle fatale pour la Porte Ottomane, de la prise par assaut de l'importante Ville de *Cotatis* par les Russes, au commandement du fameux Comte de Tottleben, & dont la Garnison a été passée au fil de l'épée; qu'il n'a fait que 170 prisonniers Turcs & qu'il a mis en liberté tous les Imerettes & autres habitans Chrétiens; que ses trophées consistent en quatre Drapeaux, 17 canons & une quantité considérable de munitions de guerre: Que le Général Tottleben avoit continué pendant quelque-tems le blocus de la Ville, mais que les Turcs se défendant toujours avec opiniâtreté, il fit battre la Citadelle en brèche, l'emporta l'épée à la main, & qu'il comptoit de prendre une position près d'*Azalzike* pour pouvoir couper aux Turcs la communication avec *Constantinople*.

Une autre nouvelle plus fâcheuse encore pour le Grand Seigneur & son Divan, c'est la prise de *Bender* aussi par assaut, dans la nuit du 26. au 27. du mois de Septembre. En voici les principales circonstances. A onze heures du soir les Russes assiégeans sous le commandement du Général Comte de Panin, comblèrent le grand fossé, moyenant un globe de compression qu'ils avoient préparé, de sorte qu'un Bataillon pouvoit y marcher de front & s'y

*Cotatis &
Bender pris
d'assaut.*

loger. En même-tems la Garnison accourut pour défendre ce poste : on escalada la Ville sur un signal donné en trois différens endroits ; & quoique les Russes ne trouverent pas grande résistance au commencement, parce que la Garnison s'étoit portée vers l'endroit de la mine, il s'engagea cependant sur les fortifications & dans la Ville un combat sanglant qui dura cinq heures de suite, les Russes ayant été obligés d'emporter ouvrage par ouvrage & ruë par ruë. La Garnison passa en partie au fil de l'épée, jusqu'à ce que le reste, se voyant entouré de tous côtés, mit les armes bas & se rendit prisonnier. Le Séraskier Commandant s'étoit retiré dans le vieux Château & demanda à capituler; mais le Comte de Panin lui refusant sa demande, le fit prisonnier avec trois Bachas & un Colonel des Janissaires.

La Garnison, qui a été forte de 15000 hommes au commencement du siège, au rapport du Séraskier même, n'étoit plus que de la moitié la veille de l'assaut. Les Russes ont trouvé dans *Bender* 200 canons, beaucoup de munitions de guerre & y ont fait un grand butin; mais leur perte en hommes, tant par les maladies pendant le blocus & le siège, & à l'assaut, est supputée à plus de six mille; ils ne comptent cependant en tués & blessés de leurs Officiers, que quatre Colonels & Lieutenans-Colonels & une vingtaine d'autres d'un grade inférieur.

Les suites de ces avantages, remportés par les Russes sur la *Turquie*, pourront précipiter une paix, quoique les apparences ne s'en présentent que dans la suspension des armes de part & d'autre, occasionnée par la saison, & peut-être encore plus

des Princes &c. Décembre. 1770. 461
plus par le fleau de la peste qui s'est commu-
niquée également chez les Russes comme chez
les Turcs.

Le Comte de Romanzow, commandant la
grande Armée des premiers sur les bords du
Danube, se tient assez tranquille depuis cette
victoire, suivant ce qu'on en apprend; & le Grand
Vizir de son côté en fait autant en se renforçant
par des troupes qu'il reçoit successivement dans
une position étendue qu'il a prise au-delà de ce
Fleuve.

P O L O G N E.

Du rapport fait des deux Villes de *Cotatis* &
de *Bender*, tombées sous le pouvoir des Russes,
il n'y a plus eu de fait d'armes remarquables
qui se soient passés entre les Armées & les Flot-
tes des deux Puissances belligérantes : elles
prennent le repos dont elles ont besoin ; aussi
n'en vient-il d'autres nouvelles à *Varsovie* que
celles rapportées depuis les événemens arrivés
par terre & par mer, que nous avons décrits
dans notre dernier Journal. Quant à l'intérieur
de ce Royaume, toujours en proie à lui-même
par les Confédérés & les Russes, la peste achève
de le désoler. Toute communication avec l'E-
tranger lui est autant que coupée à cause de ce
fleau meurtrier, & fait qu'on n'en reçoit que
des nouvelles vagues, aussi-bien que des Cou-
riers qui arrivent à *Varsovie* de l'Armée du Ma-
récchal Comte de Romanzow, dont on apprend
cependant qu'il a fini sa campagne par la prise
de la Forteresse de *Bielgorod*, située à l'embou-
chure du *Dniester* près de la *Mer Noire*, & qu'il
se disposoit à prendre ses quartiers d'hiver en
Valachie, en établissant son quartier général à
Bucharest.

Bucharest. Une autre nouvelle, mais toujours d'autorité de la part de la Russie en Pologne, est, qu'après l'arrivée d'un Courier de *Petersbourg* à *Varsovie*, dans les derniers jours du mois d'Octobre, il a été signifié de la part de l'Impératrice-Czarine, au Prince de Czartoriski Chancelier, au Prince de Lubomirski Grand Maréchal, à Mr. de Borch Vice-Chancelier de la Couronne, & à Mr. de Pizedziecks Vice-Chancelier de *Lithuanie*, qu'ils eussent à se démettre de leurs Charges; que s'ils le faisoient, un sequestre mis sur leurs biens seroit levé, mais qu'en cas de refus ils devoient s'attendre à de plus grandes disgraces.

Ces Seigneurs ont répondu à une telle déclaration, « qu'ayant reçu leurs Charges de la » République, ils ne pouvoient les résigner, » n'y ayant qu'une Diète qui pût les en priver. » Le Courier a été renvoyé à *Petersbourg* avec cette réponse.

Au reste, on sçait qu'il y a de fréquentes conférences chez le Grand Maréchal de la Couronne; qu'il s'y agit du bien de l'Etat, & de l'affermissement du Roi sur le Trône: & l'on parle d'une Diète de pacification, à laquelle ceux de la Confédération de *Bar* seroient convoqués. Ce projet pourra bien réussir sous la haute protection de la *Russie*, si les principaux du Royaume se réunissent à ce sujet, comme le Prince-Primat, les Evêques de *Cujavie* & de *Wilda*, les Vaivodes de *Kalisch*, de *Pomerellie*, de *Podlachie* & autres. C'est ce qu'on saura peut-être mieux pour un autre mois. En attendant, Mr. Kozackowski, Pannetier de *Calisch*, a fait insinuer au Grod d'*Oswieczin* un Manifeste dans lequel il déclaroit le Trône vacant: mais comme
il

des Princes &c. Décemb. 1770. 463

il paroïssoit faire la plus grande sensation, Mr. Krajewski, Instigateur de la Couronne, a remis au Grod de *Varsovie* un Contre-Manifeste, portant en substance " que l'élection du Roi " ayant été reconnuë par les Puissances Euro- " péennes & même par la Porte Ottomane, " Mr. Kozackowski s'étoit rendu coupable du " crime de leze-majesté, & devoit comme tel " être poursuivi selon toute la rigueur des " Loix. "

Le Prince-Primat a fait publier, de son côté, un Manifeste contre la Confédération générale projetée de la Couronne, afin que cet attentat ne puisse préjudicier à sa dignité & aux prérogatives qui y sont attachées, selon lesquelles il n'appartient qu'à lui seul d'annoncer la vacance du Trône & conséquemment l'interregne, dans les cas où il pourroit avoir lieu, suivant les Loix.

Il faut cependant rapporter encore qu'entre les faits d'armes des Confédérés, toujours aux prises avec les Russes, que le Comte de Zarembo, Pannetier de *Siradie*, dont on a déjà parlé le mois passé, campant sur la fin de Septembre dans la plaine de *Kozieghow* avec 2000 hommes, le Colonel Russe Drewitz avec le Brigadier Kretzetnikow, marcha à la tête de 7000 hommes pour charger le Corps du Comte de Zarembo; mais au moment que l'action s'engageoit, le Maréchal Pulawski, fameux dans la Confédération, déboucha de ses lignes & parut tout-à-coup avec 3000 hom. de Cavalerie, qui prirent les Russes en flanc, les enfoncerent & firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrerent d'ennemis. Les Russes, soutenus du feu de leur artillerie, se défendirent avec une grande bravoure pendant
près

près de cinq heures ; mais enfin ils furent obligés de plier, & Mr. de Pulawski demeura maître du champ de bataille. Les Russes ont eu dans cette affaire près de mille hommes tués & 250 leur ont été faits prisonniers par les Confédérés. Le Colonel Drewitz lui-même a couru risque de la vie, ayant eu deux chevaux tués sous lui & ayant reçu une blessure au pied gauche.

On n'a toujours rien d'intéressant pour l'Étranger à rapporter des Cours de *Petersbourg*, de *Stockholm* & de *Copenhagen*, si ce n'est que le Prince Charles de Suede est revenu à *Stockholm* de ses voyages, & que le Prince Royal avec le Prince Frédéric ses freres se sont mis en route le 30. Octobre, allant faire aussi des voyages dans les Pays étrangers, l'un sous le uom de Comte de Gothland, & l'autre sous celui de Comte d'Oeland.

A L L E M A G N E.

VIENNE. La situation actuelle des affaires entre la *Russie* & la *Porte*, semble de plus en plus exciter l'attention de cette Cour, où les conférences sont plus fréquentes que jamais. Il part de cette Résidence Impériale & il y arrive beaucoup plus de Couriers qu'à l'ordinaire : Quoiqu'il ne se divulgue rien de tous ces mouvemens extraordinaires, il y a cependant un ordre de faire de nouvelles Cartes Militaires de tous les Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche. Celles de *Hongrie*, de *Transilvanie* & de *Moravie* sont déjà achevées. Ces Cartes sont d'un goût nouveau & entrent dans le détail le plus exact. Le Gouvernement est pareillement occupé à pourvoir les troupes de tout le nécessaire.

des Princes &c. Décembre. 1770. 465
cessaire, & les Magazins sont abondamment
remplis de tout ce qu'une Armée a besoin pour
se mettre en campagne.

La place de Chef du Corps des Ingénieurs
& Sappeurs, vacante par la démission du Gé-
néral Comte de Harsch, ainsi que l'inspection
de ce qui concerne les Forteresses de tous les
Etats de l'auguste Maison, est conférée par
Leurs Majestés Imp. & R. Apost. au Comte
Charles de Pellegrini, Commandeur de l'Or-
dre Militaire de Marie-Thérèse, Chambellan,
Lieutenant-Général, Colonel Propriétaire d'un
Régiment d'Infanterie & Conseiller de Guerre.

Leurs Alteesses Royales les Grand-Duc &
Grande-Duchesse de Toscane, après un séjour
assez long à *Vienne* & à *Schoenbrunn*, en sont
partis le 5. Novembre pour retourner dans leur
Résidence de *Florence*.

Quoique les avis de la *Transilvanie* por-
tent que la peste continuoit encore dans le
District des *Kalibaches*, & qu'elle s'étoit de
nouveau manifestée dans le Village de *Koros*,
où plusieurs familles en étoient atteintes; ce-
pendant les sages dispositions faites par la
Commission de Santé, avoient eu jusqu'à pré-
sent un si bon effet, que ce mal ne s'étoit
pas répandu plus avant dans la Principauté, &
qu'on avoit tout lieu d'espérer qu'il se borne-
roit à ce seul District. Quant aux frontières
de la *Silésie* & de la *Hongrie* vers la *Pologne*,
tout y jouit, graces au Ciel, d'une santé par-
faite.

M A Y E N C E. On a découvert le 18.
mois d'Octobre dernier, à *Zollbach*, Village
situé dans les environs de cette Ville, une pierre
sépulcrale, sur laquelle se trouve l'inscription
suivante.

Q.

Q.
P O M P E I.
I U S. Q. F. P U B.
S E V E R U S.
V E R. M I L. L E G.
X I V. G. M. V.
A N. X L. S T I P.
X I X. H. S. E. F.
I. H. F. C.

Ce qui signifie *Quintus Pompeius, Quinti filius, Publialia Tribu, Severus Verona, Miles Legionis XIV, Gemina Martia, Vixit annis XL, Stipendia XIX. Hic situs est. Filii ipsius Haredes fieri curaverunt.*

Il est parlé dans cette Epitaphe de la quatorzième Légion qui a bâti l'ancien *Moguntiacum*, ou *Mayence*, & le grand Aqueduc qui est près de cette Ville; ce qui est attesté par plusieurs autres Inscriptions, découvertes depuis environ un an, & dont la collection se trouvera dans le premier Tome de l'Histoire de *Mayence*, que le R. P. *Joseph Fuchs, Bénédicte*, se propose de donner bientôt au Public.

M O R T S.

Dans les derniers jours de Septembre est morte à *Naples* la Duchesse d'Avita-Rospigliosi, Dame d'un grand mérite reconnu.

Adélaïde-Elisabeth d'Hallencourt de Crotenil, Dame pour accompagner Madame, & épouse du Marquis de Belsunce, Grand-Sénéchal des Provinces d'*Angenois* & de *Condomois*, & Maître-de-Camp d'un Régiment de Dragons de

des Princes &c. Décemb. 1770. 467.
de son nom ; est morte à *Bagnieres* le 4. Octobre dans sa 84me. année.

Helene-Angelique-Rosalie de l'Aubespine de Verderonne, veuve de Jérôme Phelypeaux, Comte de Pontchartrin, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, Commandeur des Ordres du Roi &c. est morte à *Paris* le 10. du même mois dans quatrevingtième année de son âge.

Le 13. mourut à *Wybourg*, Capitale du Nord-*Jutland*, André Woldike, Evêque Luthérien de *Wybourg*, & le Doyen des Evêques du Royaume de *Dannemarc*, après avoir gouverné son Diocèse pendant 61 ans. Il avoit 84 ans, & il avoit eu sept ans, 29 petits enfans & trois arrière petits enfans.

Le fameux Chef des Monténégrins *Etienne Piccolo*, dont on a souvent parlé, qui s'étoit tiré de *Czar III*, & dont les manœuvres d'alors peuvent avoir influé sur celles des Russes d'aujourd'hui dans le *Levant*, est mort des blessures qu'il a reçues par l'explosion d'une mine qu'il avoit fait faire pour se frayer à lui & à ses troupes un chemin entre les montagnes.

Messire Corneille Marquis de Lamberty & de Gerbévillé, Comte de Jorrielle &c. Grand Louvetier & Commandant du *Vautray* de Son Alt. Royale le Duc Charles de Lorraine, est mort subitement le 14, dans une assemblée, en la Ville de *Bruyeres*. Son Corps, transporté à son Marquisat de *Gerbévillé*, y a été enterré aux Carmes dans le caveau de ses Ancêtres avec toute la pompe & la magnificence dûe à sa haute naissance. Ce Seigneur est généralement regretté à cause de son affabilité & de ses autres qualités personnelles.

Il est mort depuis peu en *Estonie* un Cavalier Suédois, nommé Mathias Frilch, âgé de 116 ans. Cet homme n'avoit jamais été malade que dans deux circonstances ; la première lorsqu'il reçut un coup de feu, & la seconde un coup de sabre. Il avoit eu 14 enfans de sa femme, qui mourut il y a deux ans âgée de 98 ans. Deux jours avant sa mort il voulut se remariar à une jeune fille. Quelques heures même avant sa fin il avoit fendu du bois pour le fourneau, & après avoir diné il expira doucement sur une chaise.

On nous prie d'insérer une fois dans nos Journaux, un *Etat* qui nous est envoyé de la *Pension des Chanoines Réguliers du Collège royal de St. Louis, dans la Ville-neuve de Metz*. Le voici.

I. La Maison de cette Pension, où il y a douze places fondées par Louis XV, pour 12 Gentilshommes, à la nomination de Sa Majesté, est dégagée, bien aérée, entourée de places & de promenades agréables. On y reçoit les enfans de bonnes mœurs & d'honnête Famille, qui savent suffisamment lire & écrire pour commencer les Classes.

II. On leur enseigne le Latin, les Principes de la Langue Française, & toutes les Classes jusques à la Physique inclusivement. Les Mathématiques font une Classe séparée; deux Professeurs sont* présentement occupés, l'un à expliquer le Cours de *Camus*, l'autre celui de *Bezout*. On continuera toujours à enseigner l'Auteur adopté par les Ecoles royales du Génie & de l'Artillerie.

III. Dans les Classes de Latinité on fait des Leçons sur la Religion, les bonnes mœurs ou les vertus enseignées par les exemples des grands Hommes, le calcul & l'histoire. On en donne aussi sur la Sphère, la Géographie, le Blason, la

Chronologie, les Fortifications, &c. dans des momens libres, où les Elèves des différentes Classes peuvent se réunir. Le goût & la capacité des enfans, l'état auquel ils se destinent, régleront les Maîtres dans le choix des matières.

IV. Le plan d'enseignement que l'on se propose de suivre & qu'on a déjà exécuté en partie, est distribué de manière que les Leçons d'une Classe supérieure sont la suite de celles de l'inférieure; en sorte qu'un Elève, à la fin de son cours d'humanités, aura vû un Traité suivi des principes de la Religion, de la Grammaire Françoisé, de l'Histoire ancienne & moderne &c.

V. On occupera utilement & selon la volonté des Parens, ceux qui ne seroient pas destinés à faire leurs Classes en règle. On est dans l'usage de donner tous les jours à Mrs. les Allemands & autres Etrangers, une heure particulière pour leur apprendre la Langue Françoisé par principes.

VI. On aura le plus grand soin de faire pratiquer exactement à tous Mrs. les Pensionnaires les devoirs de Religion & les vertus, dont on leur enseigne la théorie; s'obligeant à cet effet à ne jamais les laisser sans leurs Maîtres, soit en commun, soit en particulier, à les surveiller jour & nuit, & à ne les confier qu'aux personnes qui auront été désignées par leurs parens.

VII. Un tableau de réglemens, qui sera communiqué aux Parens, partage toute la journée, & leur assigne à chaque moment ce qu'ils ont à faire. La prière, la fréquentation des Sacremens, la propreté, la politesse, l'étude, les moyens d'exciter l'émulation par des répétitions journalières dans la Salle à manger, par des examens fréquens, des prix, des réprimandes & des éloges publics, en font les principaux objets.

VIII. L'année Scholaire commence par toutes les Classes à la Toussaint; elle finit pour les Philosophes le 25. Août; pour les Rhétoriciens & les Mathématiciens le 7. Septembre; pour toutes les autres Classes

le 18. du même mois. La pension est ouverte en tous tems.

IX. La pension est fixée à 32 liv. par mois; les étrangers payent deux quartiers ou six mois d'avance, & les autres, un quartier seulement. On ne tient compte d'aucune absence que de celle des vacances. On paye toujours plein le mois dans lequel on entre dans la pension & dans lequel on la quitte.

X. On fournira à Mrs. les Pensionnaires, outre le logement, le lit, le feu & la chandelle, avec une bonne nourriture. Ils mangeront toujours en commun avec tous les Maîtres à la même table; & sont exactement nourris comme eux.

XI. On se charge de les faire peigner exactement; mais le Peruquier & le blanchissage, y compris le menu raccommodage de linge & d'habits, sont aux frais de Mrs. les parens, à 36 liv. par an. On diminuera 16 liv. pour ceux qui ne voudront pas se servir du Peruquier.

XII. Tous les Maîtres extérieurs de Langue, de Musique, de Dessin, de Danse, d'Armes & d'écriture, l'entretien & les fournitures, quelconques, sont pareillement au compte des parens: c'est à eux à remettre les fonds destinés à ces dépenses; la Maison ne faisant aucune sorte d'avance.

XIII. Chaque Pensionnaire doit avoir son couvert d'argent, un couteau de table, des serviettes, des draps, & tout son linge marqué des lettres initiales de son nom. On veillera avec le plus grand soin pour que rien ne s'égaré ni ne se détériore par négligence. On empêchera toute dépense superflue.

XIV. On se chargera en tout ou en partie de l'entretien de ceux dont les parens trouveront plus commode de confier ce soin au Pensionnat. On conviendra avec eux d'un prix fixe, soit pour la fourniture des Livres classiques, soit pour le linge & les habits.

XV. Si l'on veut mettre quelque Pensionnaire en préfecture particulière, la pension pour l'Elève est la même que pour les autres Pensionnaires: celle du Prefet est de 500 livres: les parens payent à part le bois & la chandelle.

Ceux qui voudront avoir des places, sont priés d'avertir de bonne heure.

FIN.